

54

Les baisses de cotisations sociales ultramarines : une évaluation *ex ante* à l'aide d'une maquette *ad hoc*

Janvier 2009

Nicolas Bauduin,
François Legendre,
Yannick L'Horty

Rapport de recherche

RAPPORT DE RECHERCHE



Les baisses de cotisations sociales ultramarines : une évaluation *ex ante* à l'aide d'une maquette *ad hoc*

NICOLAS BAUDUIN
Centre d'études de l'emploi

FRANÇOIS LEGENDRE
Centre d'études de l'emploi, Tepp (FR CNRS N° 3126)

YANNICK L'HORTY
Université d'Évry-Val-d'Essonne, EPEE, CEE, Tepp (FR CNRS N° 3126)

janvier 2009

N° 54

ISSN 1629-5684
ISBN 978-2-11-098171-4

Les baisses de cotisations sociales ultramarines : une évaluation *ex ante* à l'aide d'une maquette *ad hoc*

Nicolas Bauduin¹, François Legendre², Yannick L'Horty³

RESUMÉ

Dans les quatre départements d'outre-mer, les entreprises bénéficient d'un ensemble d'aides fiscales et sociales qui leur permettent de déroger au droit commun métropolitain, afin de compenser les surcoûts liés à leur situation de région ultrapériphérique. L'une des aides les plus importantes en montant budgétaire et en nombre de personnes concernées est la réduction de cotisations sociales patronales fixée par la Loi Girardin.

Par rapport aux mesures Fillon qui sont en vigueur en métropole depuis 2003, le dispositif domien a plusieurs particularités. Il consiste en une exonération intégrale des cotisations patronales de Sécurité sociale, sous la forme d'un montant qui constitue une proportion fixe de la rémunération brute, jusqu'à un seuil de salaire qui varie selon le secteur d'activité. Le seuil est de 1,3xSmic pour les entreprises de transport, le BTP et les entreprises de moins de 10 salariés. Il est de 1,4xSmic dans l'agriculture et dans l'industrie et de 1,5xSmic dans le tourisme où le dispositif Girardin est le plus généreux. Réformé et étendu en 2000 et en 2003, ce dispositif va être à nouveau modifié dans le cadre de la loi pour le développement économique de l'outre-mer (dite Lodéom, ex-loi Dépeom). L'objet de ce rapport est de proposer une évaluation des effets sur l'emploi de ce dispositif et de plusieurs propositions de réformes.

Pour évaluer les effets des mesures Girardin, nous construisons une maquette théorique permet-

tant de reproduire de façon stylisée la formation de l'emploi ultramarin tout en distinguant plusieurs secteurs d'activité et plusieurs catégories de main-d'œuvre. Dans chacun des quatre Dom, nous divisons l'économie en six secteurs d'activité qui emploient neuf catégories de main-d'œuvre. Les baisses de coûts du travail induites par les mesures d'exonération de cotisations patronales ont un impact favorable sur l'emploi au travers d'effets de substitution entre catégories de main-d'œuvre et d'effets de volume (ou de compétitivité) qui augmentent l'activité *via* des baisses de prix. Ces effets sont différenciés selon les secteurs d'activité qui n'ont pas le même degré d'exposition à la concurrence mondiale. La maquette est étalonnée sur chaque Dom à partir de distributions de salaires tirées des DADS et de données de comptabilité nationale. Pour chaque Dom, la maquette permet de chiffrer les conséquences sur l'emploi, par secteur et par niveau de salaire, des mesures d'allégements de cotisations sociales ultramarins.

Selon notre évaluation *ex ante* du dispositif Girardin, près de 10 % des emplois seraient supprimés dans les Dom en cas d'alignement sur le régime métropolitain (mesures Fillon). Les effets seraient les plus massifs dans le secteur du tourisme qui perdrat 21 % de ses emplois mais seraient également importants dans les secteurs qui ne bénéficient pas de l'allégement Girardin, dont l'emploi diminuerait de 4 % par effet de « déversement ». Ces ordres de gran-

deurs seraient assez proches dans les quatre Dom, avec un recul de l'emploi peut-être un peu plus marqué en Guyane et en Guadeloupe qu'en Martinique ou qu'à la Réunion. Une suppression pure et simple de tous les allégements de charge (Girardin et Fillon) se traduirait quant à elle par un recul de l'ordre de 15 % des emplois, soit environ 44 000 emplois perdus dans les quatre Dom. Compte tenu du coût des mesures, d'un peu plus de un milliard d'euros, le coût par emploi créé grâce au dispositif d'exonération est d'environ 23 000 euros par emploi et par an. Ce chiffre est dans un ordre de grandeur comparable à celui de l'effet des mesures d'exonération en vigueur en métropole si l'on se réfère au consensus des évaluations disponibles. En outre, il s'agit d'un coût brut qui ne tient pas compte des rentrées de cotisations sociales induites par les créations d'emploi et des moindres sorties de transferts sociaux liés à la baisse du chômage. La réforme de 2009 prévue dans le projet de Loi de Finance (article 65) unifie les seuils à 1,4xSmic et plafonne les exonérations à un niveau de salaire de 3,8xSmic, pour toutes les entreprises à l'exception des secteurs prioritaires pour lesquels le plafond de 1,4 Smic est porté à 1,6 Smic et où l'exonération s'annule à 4,5 Smic au lieu de 3,8 Smic. Selon nos chiffrages, cette réforme se traduirait par un recul de l'emploi de l'ordre de 1,4 %. Ce recul sera le plus sensible aux deux extrémités de la distribution des salaires.

Mots-clés : Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, exonérations, cotisations sociales, emploi, maquette multi-sectorielle.

¹ Chercheur associé au CEE, nicolas.bauduin@cee.enpc.fr.

² Chercheur au CEE, Tepp (FR CNRS n° 3126), francois.legendre@cee.enpc.fr.

³ Professeur à l'Université d'Évry-Val-d'Essonne, EPEE, chercheur associé au CEE, Tepp (FR CNRS n° 3126), yannick.lhorty@univ-evry.fr.

Cette étude a été réalisée avec le soutien du Sécrétariat d'État à l'outre-mer. Elle a bénéficié du suivi et des conseils de Martine Lévy (Séom-DAÉSC) et d'un groupe de pilotage présidé par M. Philippe Leyssène (Séom-DAÉSC) avec des représentants de l'Insee, de la Dares, de l'Acoss, de la DGTPE, de la Drees, de l'Iédom et de la Séom-DAÉSC. Elle a également bénéficié des remarques de Jean-Michel Bedecarrax (Séom-DAÉSC), Jean-Claude Michaud (Séom-DAÉSC), Pierre Ralle (CEE), Gérard Forgeot (Insee-Dirag) ainsi que celles des participants des Journées de microéconomie appliquée 2008 à l'Université de la Réunion et du séminaire organisé par le Cérésur à Saint-Denis de la Réunion. Les vues exprimées dans cette étude n'engagent que ses auteurs qui sont aussi les seuls responsables des erreurs qui pourraient subsister dans ce travail.

Table des matières

1	Introduction	5
2	Les exonérations de cotisations sociales dans les Dom	7
3	Une maquette <i>ad hoc</i> pour évaluer les baisses de cotisations dans les Dom	10
3.1	La demande de travail	10
3.2	La demande de biens du secteur j	14
3.3	L'épilogue : les effets sur l'activité, le chômage et l'emploi dissimulé . . .	16
4	Calibration, simulations et résultats	17
4.1	Les différentes catégories de main-d'œuvre	17
4.2	Les différents secteurs d'activité	18
4.3	la structure sectorielle et le processus de « déversement »	19
4.4	l'étalonnage de la maquette	20
4.5	La valeur des paramètres	20
4.6	Les résultats des simulations	22
4.7	Les conséquences d'une suppression du dispositif GIRARDIN	22
4.8	Les conséquences d'un alignement des Dom sur la métropole	26
4.9	Les conséquences de la réforme de 2009	28
4.10	Les conséquences d'une réforme alternative de franchise forfaitaire sectorielle	32
5	Conclusion	35
A	notations	37
B	Les équations de la maquette	38
C	Données de cadrage et valeur des paramètres de la maquette pour chaque Dom	39
D	Les résultats des simulations pour chaque Dom	42
D.1	Les résultats pour la GUADELOUPE	43
D.2	Les résultats pour la GUYANE	45
D.3	Les résultats pour la MARTINIQUE	47
D.4	Les résultats pour la RÉUNION	49

1 Introduction

Les dispositifs d'exonération de cotisations sociales patronales sont très différents en métropole et dans les départements d'outre-mer. Alors que la loi FILLON a instauré en 2003 pour la métropole une ristourne de cotisations employeurs de 26 points de cotisations au niveau du SMIC qui est dégressive jusqu'à $1,6 \times \text{SMIC}$, la Loi de programme pour l'outre-mer (LOPOM), dite loi GIRARDIN, a généralisé la même année un système de franchise de cotisations sociales pour 30 points de cotisations dans une limite qui varie de 1,3 à $1,5 \times \text{SMIC}$ selon les secteurs d'activité. Le montant des exonérations diminue avec les salaires en métropole alors qu'il augmente avec les salaires sur une large plage de leur distribution dans les Dom. Le régime des exonérations est donc assez ciblé sur les bas salaires en métropole et beaucoup plus diffus sur l'ensemble des rémunérations dans les Dom. En outre, les exonérations sont uniformes pour toutes les entreprises en métropole alors qu'elles sont différencierées selon la taille des entreprises et selon les secteurs d'activité en GUYANNE, en GUADELOUPE, en MARTINIQUE et à la RÉUNION.

Les réductions de cotisations ne sont pas l'unique avantage dont bénéficient les entreprises des Dom afin de compenser les coûts économiques et sociaux de l'éloignement de la métropole voire de l'insularité. Compte tenu de leur isolement géographique et de leur petite taille, les Dom ont, tout comme les îles CANARIES, les AÇORES et MADÈRE, un statut de « région ultrapériphérique » au sein de l'Union européenne⁴. Ils bénéficient de taux réduits de TVA, de dispositifs de réduction d'impôts sur les sociétés, d'abattements forfaitaires d'impôt sur le revenu, de mesures de défiscalisation des revenus ou des bénéfices de certains investissements productifs et dans le logement, et d'autres aides publiques spécifiques, notamment en provenance des fonds structurels de l'Union européenne.

Dans cet ensemble, les exonérations de cotisations sociales constituent l'une des aides les plus importantes en coût budgétaire et en nombre de salariés concernés. En forte augmentation depuis 2000, le montant des exonérations de cotisations sociales représente plus d'un milliard d'euros en 2006, concerne trois établissements sur quatre dans les Dom et plus de 180 000 salariés sur les 292 000 emplois dans les secteurs concurrentiels recensés par l'Acoss⁵ (62 % des salariés bénéficient des exonérations). C'est surtout l'un des dispositifs où les différences entre les mesures métropolitaines et domviennes paraissent les plus flagrantes. En métropole, Les exonérations sont ciblées sur les bas salaires alors qu'elles sont plutôt ciblées sur des secteurs d'activité dans les Dom. Le projet de loi de finances pour 2009 (article 65) prévoit néanmoins une nouvelle réforme du dispositif domien qui va s'appliquer à partir du premier avril 2009.

4. L'article 299§2 du traité précise : « Les dispositions du présent traité sont applicables aux départements français d'outre-mer , aux Açores, à Madère et aux îles Canaries. Toutefois, compte tenu de la situation économique et sociale structurelle des départements français d'outre-mer, des Açores, de Madère et des îles Canaries, qui est aggravée par leur éloignement, l'insularité, leur faible superficie, le relief et le climat difficile, leur dépendance économique vis à vis d'un petit nombre de produits, facteurs dont la permanence et la combinaison nuisent gravement à leur développement, le Conseil, statuant à la majorité qualifiée sur proposition de la Commission et après consultation du Parlement européen, arrête des mesures spécifiques visant en particulier, à fixer les conditions de l'application du présent traité à ces régions, y compris les politiques communes. »

5. Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale.

Le dispositif sera unifié selon les secteurs d'activité avec un seuil unique à $1,4 \times \text{SMIC}$ et une exonération linéairement dégressive qui s'annulera à 3,8 Smic, pour toutes les entreprises à l'exception des secteurs prioritaires⁶ pour lesquels le plafond de 1,4 Smic est porté à 1,6 Smic et où l'exonération s'annule à 4,5 Smic au lieu de 3,8 Smic. Après cette réforme, le dispositif ultramarin sera moins différencié selon les secteurs d'activité mais il conservera d'importantes spécificités vis-à-vis de celui de la métropole.

Comment justifier de telles différences dans les barèmes des exonérations entre les Dom et la métropole ? Pourquoi les compensations données aux Dom consistent-elles dans des aides différencierées selon les secteurs d'activité alors qu'elles sont uniformes pour tous les secteurs en métropole ? Pourquoi les aides ultramarines augmentent-elles avec les salaires alors qu'elles diminuent en métropole ? Quelles sont les justifications économiques à de telles différences ?

Pour répondre à ces questions, nous proposons d'évaluer les effets du dispositif ultra-marin sur l'emploi à l'aide d'une maquette théorique calibrée sur chaque Dom. La maquette a été construite spécialement pour cet exercice d'évaluation *ex ante* et a de ce point de vue un caractère *ad hoc*. Elle fournit une représentation simplifiée des déterminants de l'emploi domien qui privilégie la lisibilité des enchaînements en œuvre et mobilise des mécanismes économiques assez standards. Le propos n'est pas de fournir une description fine des économies des Dom, mais de produire une représentation théorique simple et assez consensuelle de sorte que les divergences d'appréciation sur les effets des différentes mesures portent moins sur la nature des canaux de transmission que sur l'ampleur des différents effets.

L'évaluation des effets de long terme des dispositifs d'exonération de cotisation sociale est un exercice délicat dans la mesure où ces dispositifs ont fait l'objet de multiples réformes depuis leur apparition au début des années 1990 et que ces réformes ont le plus souvent été concomitantes avec celles d'autres aides publiques accordées aux départements d'outre-mer. Depuis la loi PERBEN de 1994, tous les textes de lois en faveur des économies des Dom mettent en œuvre de façon simultanée de nombreuses mesures. Il est alors très difficile d'isoler les effets spécifiques d'un dispositif particulier, ce qui peut expliquer l'absence d'évaluation économique des mesures d'exonération de cotisation sociale, au-delà des travaux de suivi de l'administration sur leur mise en place juridique et opérationnelle et leur coût budgétaire⁷. À défaut de pouvoir surmonter ce problème d'identification par des techniques économétriques d'évaluation *ex post*, le recours à une maquette théorique fournit un moyen analytique d'évaluer des effets toutes choses égales par ailleurs. Ce type d'exercice implique de poser davantage d'hypothèses sur les comportements économiques, mais en contrepartie, il requiert moins de données statistiques qu'une évaluation *ex post* ce qui paraît adapté au contexte domien dans lequel peu de données sont mobilisables (à l'exception des sources INSEE, des données de l'ACOSS et de rapports d'étude établis pour l'admini-

6. L'article 65 du PLF 2009, alinéa IV, donne la liste de ces secteurs prioritaires. Il s'agit pour l'essentiel de la Recherche et développement, des technologies de l'information et de la communication, du tourisme, des énergies renouvelables, de l'environnement pour les entreprises situées en Martinique et en Guadeloupe et de l'agro-nutrition pour celles situées à La Réunion.

7. Rapport d'information n°1001, « Vers une révision générale des exonérations de cotisations sociales » de Mr Yves BUR, Documents d'information, Assemblée nationale, juin 2008).

nistration⁸. De surcroît, mettre en œuvre une stratégie d'évaluation *ex ante*⁹ suppose avant tout de se doter d'un outil de simulation permettant de dégager les effets d'une politique conditionnellement au respect d'un ensemble d'hypothèses sur le fonctionnement de l'économie. C'est le seul moyen pour simuler les effets de réformes paramétriques d'un dispositif existant. La réforme des exonérations de cotisations patronales en faveur de l'outre-mer prévue dans le projet de loi de finances pour 2009 rentre précisément dans cette catégorie de réforme.

Notre maquette prend en compte le fait que les DOM sont des petites économies ouvertes composées de secteurs plus ou moins exposés à la concurrence mondiale. Puisque les dispositifs d'exonération ne sont pas ciblés sur les bas salaires et qu'ils sont différents selon les secteurs d'activité, la maquette distingue plusieurs catégories de travailleurs et plusieurs secteurs. Dans chacun des quatre DOM, les salariés sont répartis en 9 niveaux de rémunérations et en 6 secteurs d'activité. La maquette est étalonnée sur la base des DADS et de sources administratives départementales avant d'être utilisée pour mesurer les effets sur l'emploi et le chômage de plusieurs scénarios de réforme. Les simulations sont réalisées département par département.

La première partie de notre étude présente de façon détaillée les différences entre les dispositifs domien et métropolitain d'exonération de cotisations sociales patronales. La deuxième partie présente les équations de la maquette et son étalonnage. Dans la troisième partie, nous procédonnons à plusieurs exercices de simulation afin d'évaluer les effets sur l'emploi du dispositif GIRARDIN et de la réforme de 2009.

2 Les exonérations de cotisations sociales dans les DOM

Les premières exonérations de cotisations sociales sur les bas salaires spécifiques aux DOM ont été mis en place un an après celles de la métropole, en juillet 1994 dans le cadre de la loi n°94-638 tendant à favoriser l'emploi, l'insertion et les activités économiques dans les départements d'outre-mer, à SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON et à MAYOTTE, dite Loi PERBEN. Ces exonérations ont été étendues en 2000 (loi n°2000-1207 du 13 décembre 2000 d'orientation pour l'outre-mer, dite LOOM) et en 2004 (loi n°2003-660 du 21 juillet 2003 de programme pour l'outre-mer, dite LOPOM ou encore Loi GIRARDIN). Les entreprises éligibles bénéficient d'une exonération totale des cotisations patronales de sécurité sociale dues pour tous leurs salariés quel que soit leur salaire. Les salariés doivent appartenir à des établissements implantés dans un DOM. Pour les entreprises comportant plusieurs établissements, seuls les établissements implantés dans un DOM sont concernés, indépendamment du lieu d'implantation du siège social

8. « Evaluation des exonérations de charges sociales : restitution des enquêtes de terrain auprès des entreprises » - Cabinet de consultants INEUM/Ministère de l'outre-mer. « Evaluation du dispositif d'exonérations de charges sociales spécifiques à l'outre-mer » (version actualisée au 7 juillet 2006) – IGF/IGA/IGAS. » « Eléments de cadrage sur les exonérations LOOM/LOPOM » septembre 2006 –ministère de l'outre-mer- ACOSS.)

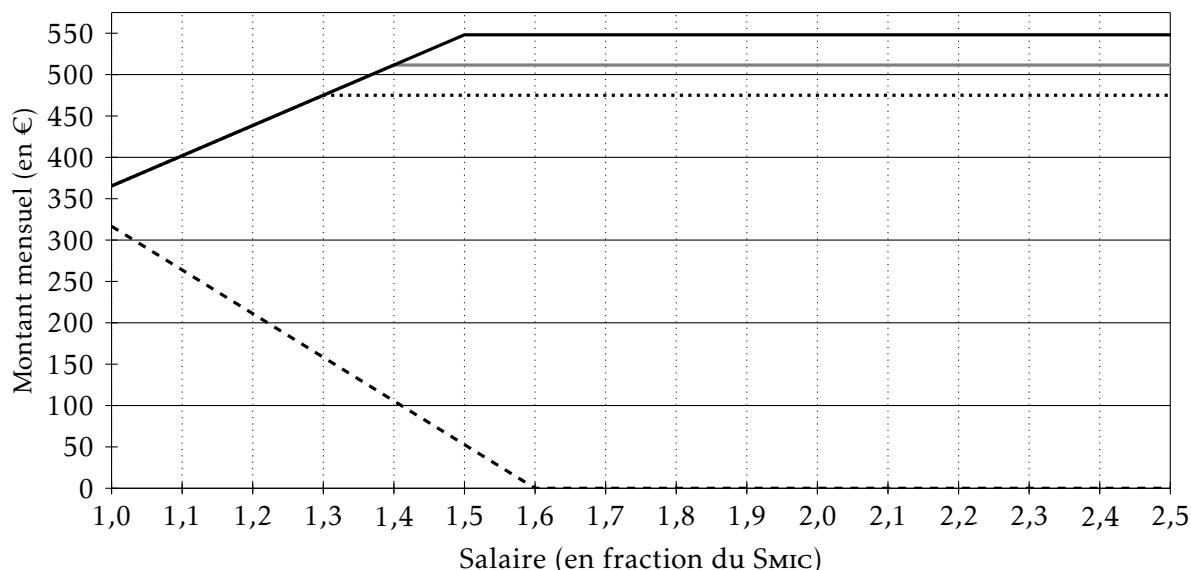
9. L'évaluation *ex ante* d'une politique publique est réalisée avant que la politique soit mise en oeuvre et mobilise un modèle théorique qui fournit une représentation stylisée du fonctionnement de l'économie. Elle se distingue d'une évaluation *ex post* qui est réalisée une fois la politique mise en oeuvre sur la base de données collectées après coup et de techniques économétriques adaptées à ces données.

de l'entreprise.

Alors que l'allègement de droit commun, dit allègement FILLON, diminue à mesure que le salaire augmente pour disparaître lorsque le salaire atteint 1,6 SMIC, le système domien met en place un allègement qui augmente avec le salaire, jusqu'à un certain seuil. L'assiette de l'exonération de charges patronales porte sur 100 % du montant des cotisations patronales, dans la limite d'un montant de rémunération qui varie avec le secteur d'activité et la taille de l'entreprise (*cf.* la figure 1 à la page 8) :

1. Jusqu'à $1,3 \times \text{SMIC}$: entreprises de 10 salariés et moins (tous secteurs d'activité), entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics de 50 salariés et moins, entreprises privées de transport aérien, maritime ou fluvial desservant l'outre-mer.
2. Jusqu'à $1,4 \times \text{SMIC}$: entreprises appartenant aux secteurs suivants : industrie, restauration, presse, production audiovisuelle, énergies renouvelables, nouvelles technologies de l'information et de la communication, pêche, cultures marines, aquaculture et de l'agriculture, y compris les coopératives agricoles et leurs unions, les sociétés d'intérêt collectif agricole, les coopératives maritimes et leurs unions ; ainsi que les centres d'appel.
3. Jusqu'à $1,5 \times \text{SMIC}$: entreprises du tourisme, de la restauration de tourisme classé et de l'hôtellerie.

FIGURE 1 – Montants des exonérations de cotisations en fonction du salaire (en € par mois, chiffres de 2005) — trait plein : dispositif « GIRARDIN » des secteurs à $1,5 \times \text{SMIC}$; trait plein grisé : dispositif « GIRARDIN » des secteurs à $1,4 \times \text{SMIC}$; trait pointillé : dispositif « GIRARDIN » des secteurs à $1,3 \times \text{SMIC}$; trait tiret : dispositif métropolitain

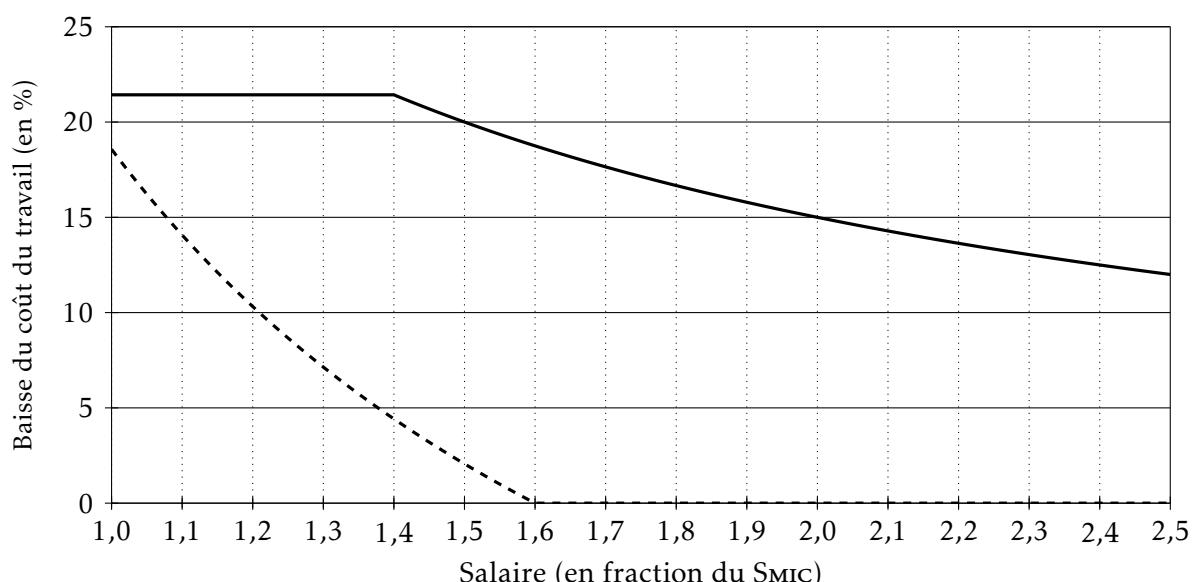


Source : Législation sociale en vigueur en 2005, montant du SMIC fin 2005 et calculs des auteurs.

Lecture : Pour une rémunération à hauteur du SMIC (abscisse égale à 1,0), le montant des allègements de cotisations sociales patronales est de l'ordre de 320 € par mois, en métropole, contre 370 € outre-mer ; pour une rémunération égale à 1,3 SMIC (abscisse égale à 1,3), le montant est de l'ordre de 160 € en métropole contre 475 € outre-mer.

Le montant mensuel de ces allègements n'est pas négligeable puisqu'il était compris, en 2005 pour un salarié employé à temps complet, entre 370 € et 550 € selon le niveau de la rémunération, contre 317 € au maximum dans l'allègement FILLON pour les salariés au niveau du SMIC¹⁰. On voit bien le contraste entre le régime métropolitain et le régime ultramarin : en métropole, les allègements de charges prennent la forme d'une baisse du coût du travail ciblée plus particulièrement sur les bas salaires et indifférenciée selon les secteurs. C'est l'inverse dans les Dom où l'exonération est différenciée selon les secteurs d'activité et n'est pas ciblée sur les bas salaires. Sur la figure 2 (à la page 9), le montant de l'exonération est rapporté au coût du travail.

FIGURE 2 – Baisse du coût du travail engendrée par les allègements de cotisations sociales patronales en fonction du niveau du salaire(en %) — trait gras : dispositif « GIRARDIN » des secteurs à $1,4 \times \text{SMIC}$; trait pointillé : dispositif métropolitain



Source : Législation sociale en vigueur en 2005 et calculs des auteurs en prenant un total des prélèvements sociaux et para-sociaux à la charge des employeurs de 40 %.

Lecture : Pour une rémunération à hauteur du SMIC (abscisse égale à 1,0), les allègements de cotisations sociales patronales conduisent à une baisse du coût du travail de l'ordre de 19 %, en métropole, contre 21 % en outre-mer ; pour une rémunération égale à $1,3 \times \text{SMIC}$ (abscisse égale à 1,3), la baisse du coût du travail est de l'ordre de 7 % en métropole contre 21 % en outre-mer.

Dans les Dom, les allègements sont en forme de franchise de cotisations, jusqu'à un certain montant. La baisse n'est pas strictement forfaitaire : son montant est d'abord croissant en fonction du salaire puisque le prélèvement social est proportionnel au salaire brut. Au delà de la limite, la baisse devient forfaitaire puisque le montant de l'allègement est constant à un niveau qui est égal au montant des charges patronales au seuil de 1,3, 1,4 ou $1,5 \times \text{SMIC}$ selon le secteur. Sur la figure 2 (à la page 9) nous avons porté la baisse du coût du travail que les allègements entraînent, en métropole et dans les Dom. En métropole, les allègements conduisent à une baisse de l'ordre de 18 % du

10. Dans les Dom, toutes les cotisations patronales de sécurité sociale sont exonérées, ce qui représente un taux d'environ 30 % alors que la loi FILLON retient un taux de 26 % à hauteur du SMIC pour les allègements sur les bas salaires.

coût du travail à hauteur du SMIC. Cette baisse s'éteint toutefois rapidement : elle est de l'ordre de 10 % pour une rémunération égale à $1,2 \times \text{SMIC}$. Dans les DOM, en revanche, les allègements engendrent une baisse du coût du travail de plus de 20 % à hauteur du SMIC ; en outre, l'étendue de cette baisse est beaucoup plus large. Pour les secteurs de l'agriculture et de l'industrie, la baisse est moindre à partir de 1,4 SMIC ; elle ne s'éteint toutefois que très progressivement puisqu'elle est encore égale à 12 % à hauteur de 2,5 SMIC.

Compte tenu de la forme très spécifique des allègements de charges sociales dans les DOM, il est nécessaire de se doter d'un outil d'évaluation qui décrive les effets d'un choc de coût du travail sur l'emploi en étant compatible avec une double différenciation du choc, selon les niveaux de salaires et selon les secteurs d'activité. Cet outil est présenté dans la section suivante.

3 Une maquette *ad hoc* pour évaluer les baisses de cotisations dans les DOM

Notre objectif est de construire une maquette théorique permettant d'évaluer *ex ante* les effets de réformes des prélèvements sociaux dans les DOM. Compte tenu des dispositifs en vigueur, cela suppose une calibration pour chaque secteur et chaque DOM. Pour y parvenir, on a tout d'abord construit un bloc demande de travail à la fois simple et général avant de l'encastrer dans une maquette macroéconomique prenant en compte les effets de « déversement » entre secteurs, la formation des prix et l'économie informelle.

3.1 La demande de travail

On se focalise sur un petit nombre de paramètres et de mécanismes cruciaux qui pourront être calibrés de façon spécifique pour chaque secteur d'activité et chaque DOM. Nous retenons l'indice j pour repérer le secteur. Puisque l'objectif est de chiffrer des effets sur l'emploi de différentes variantes de système de cotisation sociale, il est suffisant de travailler sur les fondements des élasticités de la demande de travail. On reprend la démarche utilisée par L'HORTY (2000) pour l'évaluation *ex ante* des exonérations de cotisations sociales sur les bas salaires en métropole, qui s'inspire de la théorie classique de la demande de travail dans un cadre statique où le travail est hétérogène, telle qu'elle est présentée par HAMERMESH (1993, chapitre II) ou par CAHUC et ZYLBERBERG (2004, chapitre IV).

On suppose que dans chaque secteur d'activité, l'entreprise-type combine n facteurs de production. Elle mobilise n groupes de travailleurs qui peuvent correspondre à des quantiles de productivité ou de salaires. On utilise des expressions valables quelle que soit le nombre de facteurs de production. Mais on ne va pas spécifier la forme fonctionnelle de la fonction de production, ni les fonctions qui lui sont associées (fonction de coût et de profit). On suppose seulement qu'elle est bien élevée, strictement croissante et concave et qu'elle est homogène de degré θ . On n'impose donc pas

d'hypothèses sur la nature des rendements d'échelle au-delà de cette hypothèse d'homogénéité. La fonction de coût et les demandes conditionnelles de facteurs sont donc elles aussi homogènes de degré $1/\theta$.

On suppose en outre que l'entreprise type est confrontée à une demande pour ses produits iso-élastique aux prix : l'élasticité de la demande au prix, $-\varepsilon$, est constante quel que soit le niveau de production. On ne précise pas les structures de marché (concurrence imparfaite ou non...)

La demande du facteur i peut être déduite de la fonction de coût en appliquant le lemme de SHEPHARD (la demande du facteur i est égale à la dérivée de la fonction de coût par rapport à son i^{me} argument).

$$L_i = C'_i(W_1, \dots, W_i, \dots, W_n, Q) \quad (1)$$

Les n premiers arguments de cette fonction correspondent au coût du travail de chaque catégorie de travailleurs qui intègre le montant des cotisations sociales. En dérivant cette demande par rapport au coût du facteur k et en la multipliant par W_k/L_i , on trouve une expression de l'élasticité de la demande inconditionnelle du facteur i par rapport au coût du facteur k notée η_k^i .

$$\eta_k^i = s_k \sigma_k^i + \bar{\eta}_q^i \eta_k^q \quad (2)$$

avec :

- s_k la part du facteur k dans le coût total ;
- σ_k^i l'élasticité de substitution entre i et k ;
- $\bar{\eta}_q^i$ l'élasticité du facteur i à la production ;
- η_k^q l'élasticité de la production au coût de k .

L'élasticité du facteur i à la production, $\bar{\eta}_q^i$, est égale à $1/\theta$ avec l'hypothèse d'homogénéité.

Pour trouver une expression de l'élasticité de la production au coût de k (η_k^q), on maximise le profit. Les prix sont déterminés sur la base d'un mark-up (noté m) appliqué sur les coûts marginaux de production, notés C'_q . Ce mark-up est d'autant plus élevé que l'élasticité de la demande aux prix, notée $-\varepsilon$, est faible en valeur absolue.

$$P(Q) = m C'_q(L_1, \dots, L_i, \dots, L_n, Q) \quad (3)$$

Les conditions du premier ordre et du second ordre, CPO et CSO, sont respectivement

$$m = \frac{\varepsilon}{\varepsilon - 1} \quad \text{et} \quad \theta < m$$

Notons que la CPO paraît restrictive pour les valeurs possibles de l'élasticité de la demande aux prix (dont la valeur absolue doit être supérieure à l'unité pour que le mark-up soit positif). Mais cette contrainte pour le paramétrage peut être surmontée en considérant les conditions d'agrégation des entreprises au sein du secteur d'activité, comme le font par exemple LEGENDRE et LE MAITRE (2001). Par exemple, on suppose

que n entreprises se font une concurrence en quantité sur le même marché de bien. Le programme de l'entreprise i est :

$$\max_{Q_i} [P Q_i - C_i(Q_i)]$$

sous les contraintes

$$Q_i = Q - \sum_{k=1, k \neq i}^n Q_k \quad \text{et} \quad P = B Q^{-1/\varepsilon}$$

La solution après agrégation symétrique est alors :

$$P(Q) = m C'_q(L_1, \dots, L_i, \dots, L_n, Q)$$

avec

$$m = \frac{n\varepsilon}{n\varepsilon - 1}$$

Pour que m ait un sens, il faut désormais que $\varepsilon > 1/n$ ce qui est beaucoup moins contraignant que $\varepsilon > 1$ dans le cas d'une entreprise représentative. La concurrence parfaite ($m = 1$) est obtenue soit pour une grande sensibilité de la demande au prix (ε fort), soit pour un grand nombre d'entreprises (n élevé).

La CSO est quant à elle toujours vérifiée si les rendements d'échelle ne sont pas croissants. Avec l'hypothèse d'homogénéité de la fonction de production, le rapport du coût moyen au coût marginal est constant et égal à θ . Cela permet de réécrire la condition du premier ordre en reliant les prix au coût moyen :

$$P(Q) = m \frac{C(L_1, \dots, L_i, \dots, L_n, Q)}{\theta Q} \quad (4)$$

En dérivant par rapport à W_k , il vient :

$$\eta_k^q = -s_k \frac{m\theta}{m-\theta} \quad (5)$$

En combinant (2) et (5), on obtient une expression générale de l'élasticité prix croisée

$$\eta_k^i = s_k \left(\sigma_k^i - \frac{m}{m-\theta} \right) \quad (6)$$

Ou encore, en utilisant l'élasticité de la demande aux prix au lieu du taux de mark-up,

$$\eta_k^i = s_k \left(\sigma_k^i - \frac{\varepsilon}{\theta + \varepsilon(1-\theta)} \right) \quad (7)$$

Cette expression combine les deux effets classiques d'une variation du coût de facteur, qui jouent en sens contraire sur l'emploi des autres facteurs. Lorsque le coût du facteur k s'élève, la demande de facteur i augmente par effet de substitution (si l'élasticité de substitution est positive). Mais elle se réduit par effet volume, la hausse du coût étant répercutée sur les prix ce qui diminue la production et la demande de tous

les autres facteurs, d'autant plus que la demande est sensible aux prix, c'est-à-dire que le mark-up est faible.

Dans le secteur j , l'effet d'une baisse du coût du travail de la catégorie de main-d'œuvre k sur le niveau d'emploi de la catégorie de main-d'œuvre i est de la forme suivante.

$$\ell_{ij}^k = s_{kj} \left(\sigma_{kj}^i - \frac{\varepsilon_j}{\theta_j + \varepsilon_j(1-\theta_j)} \right) w_{kj} \quad k \neq i \quad (8)$$

Où

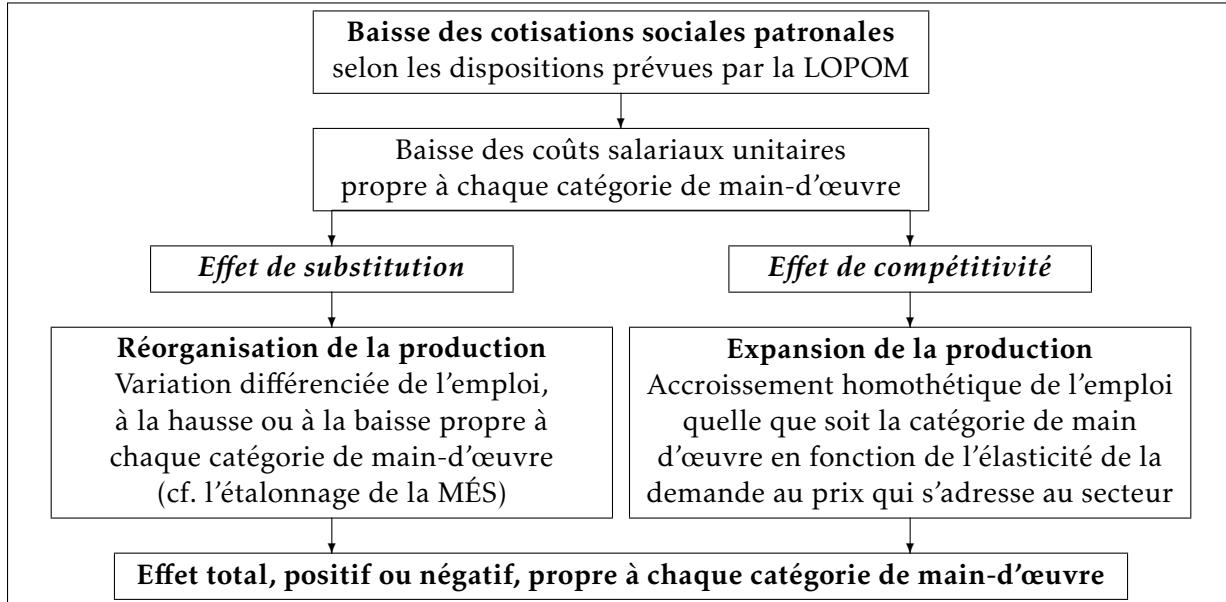
- w_{kj} est la variation relative du coût du travail de la catégorie de main-d'œuvre k du secteur j ;
- ℓ_{ij}^k est l'écart relativement à sa valeur de référence du niveau d'emploi de la catégorie de main-d'œuvre i du secteur j qui résulte de la baisse de W_{kj} dans la proportion w_{kj} ;
- s_{kj} est la part du coût de la catégorie de main-d'œuvre k dans le coût total du secteur j ;
- σ_{kj}^i est l'élasticité de substitution entre les catégories de main-d'œuvre i et k dans le secteur j ;
- ε_j est l'élasticité (en valeur absolue) de la demande du secteur j à son prix ;
- θ_j est le degré d'homogénéité de la fonction de production du secteur j .

Le premier terme, $s_{kj}\sigma_{kj}^i$, retrace l'effet de substitution ; son ampleur dépend en premier lieu de l'élasticité de substitution σ_{kj}^i entre les deux facteurs et, en second lieu, de l'importance de l'emploi du facteur k . Si le coût d'utilisation du facteur k diminue, le niveau d'emploi du facteur i diminue – si l'élasticité de substitution est positive. Le second terme, $-s_{kj}\varepsilon_j/(\theta_j + \varepsilon_j(1-\theta_j))$, retrace un effet volume (ou encore un effet de compétitivité). La baisse du coût d'utilisation du facteur k permet une baisse du coût unitaire de production (c'est la raison du terme s_{kj} dans cette expression : la baisse est d'autant plus forte que la part du facteur est élevée). Cette baisse permet une expansion de la production qui est favorable à l'emploi du facteur i .

Sur la figure 3, nous représentons le jeu de ces deux effets. L'effet total de la baisse du coût du facteur k sur l'emploi du facteur i est *a priori* indéterminé : dans le cas d'une baisse du coût, l'effet de substitution est normalement négatif et l'effet de compétitivité est positif. Cette décomposition est assez générale : il suffit de supposer que l'entreprise cherche à maximiser son profit et qu'elle dispose du « droit à gérer ». Il n'est pas nécessaire de supposer la concurrence parfaite ni sur les marchés des facteurs de production ni sur les marchés des biens pour obtenir cette décomposition. L'entreprise doit, d'une part, pour minimiser ses coûts choisir une organisation de la production qui détermine la composition de l'emploi en fonction des différentes catégories de main-d'œuvre – c'est dans ce cadre que les effets de substitution s'exercent. D'autre part, elle fixe un niveau de production qui contribue à déterminer le niveau d'emploi de chaque catégorie de main-d'œuvre – c'est là qu'intervient l'effet de compétitivité.

Quand la baisse des coûts concerne toutes les catégories de main-d'œuvre, l'effet

FIGURE 3 – Effets de substitution et de compétitivité à la suite d'une baisse du coût du travail



sur l'emploi de la catégorie de main-d'œuvre i s'exprime comme suit.

$$\ell_{ij} = \left(-s_{ij} \frac{\varepsilon_j}{\theta_j + \varepsilon_j(1-\theta_j)} - \sum_{k \neq i} s_{kj} \sigma_{kj}^i \right) w_{ij} + \sum_{k \neq i} s_{kj} \left(\sigma_{kj}^i - \frac{\varepsilon_j}{\theta_j + \varepsilon_j(1-\theta_j)} \right) w_{kj} \quad (9)$$

On en déduit l'expansion de la production dans le secteur j :

$$q_j = \frac{1}{\theta_j} \sum_i s_{ij} \ell_{ij} \quad (10)$$

où, avec nos notations, q_j est l'écart relatif à son niveau de référence de Q_j , le niveau de production du secteur j .

3.2 La demande de biens du secteur j

Nos résultats vont être différenciés selon les secteurs d'activité parce que la mesure qui est évaluée est une mesure qui a une forte dimension sectorielle. Le montant des aides diffère selon les secteurs ce qui constitue une première source de différenciation. Une deuxième source réside dans le fait que nous allons prendre en compte les différences d'exposition à la concurrence internationale au travers de différences dans l'élasticité de la demande au prix adressée à chaque secteur, dans la calibration de la maquette. Les exonérations ont plus d'effets dans les secteurs exposés parce que la demande y est plus sensible au prix.

Nous considérons, en outre, une troisième source de différenciation des secteurs dans la résolution de la maquette qui a un caractère récursif. Alors que les secteurs

les plus ouverts ont leur niveau d'activité essentiellement déterminé sur le marché mondial, les secteurs les plus abrités voient leur niveau d'activité fixé par la demande locale. Dès lors, les emplois créés par les dispositifs d'exonération dans les secteurs exposés ont des effets positifs en retour sur l'emploi des secteurs abrités mais l'inverse n'est pas vrai. Selon ce troisième mécanisme, si l'exonération était la même dans tous les secteurs d'activité (on neutralise la première source de différenciation) et si l'élasticité de la demande était la même dans tous les secteurs (deuxième source de différenciation), alors les exonérations profiteraient plus au bâtiment, secteur abrité, qu'au tourisme et à l'hôtellerie, secteur exposé, parce que les emplois dans le bâtiment bénéficient du supplément d'activité des secteurs exposés, ce qui n'est pas le cas en sens inverse.

Par ailleurs, une exonération de cotisations sociales tend à limiter la taille de l'économie informelle. A l'extrême, une exonération intégrale de prélèvements sociaux et fiscaux annule les gains de la fraude ce qui devrait réduire la taille du secteur informel. Nous avons pris en compte ce type d'interdépendance dans l'écriture de la demande de bien adressée au secteur j :

$$Q_j = A_j B_j \left(\frac{P_j}{P_j^o} \right)^{-\varepsilon_j^o} \left(\frac{P_j}{P_j^n} \right)^{-\varepsilon_j^n} \left(\frac{P_j}{\bar{P}} \right)^{-\bar{\varepsilon}_j}$$

Où

- A_j est un paramètre qui fixe le niveau de la demande dans son ensemble ;
- B_j est un paramètre qui fixe les déplacements de la courbe dans son ensemble, en fonction des revenus des secteurs k , $k < j$;
- P_j est le prix de vente du bien produit par le secteur j .

Le terme $(P_j/P_j^o)^{-\varepsilon_j^o}$ désigne la première composante de la demande du bien j , c'est-à-dire celle qui reflète la substituabilité avec le bien j produit à l'étranger. ε_j^o est donc l'élasticité qui provient des gains de parts de marché sur le reste du monde et P_j^o est le prix du bien j produit à l'étranger.

Le terme $(P_j/P_j^n)^{-\varepsilon_j^n}$ constitue la deuxième composante de la demande du bien j , i. e. celle qui désigne la substituabilité avec le bien j produit dans le secteur informel. ε_j^n est donc l'élasticité qui provient des gains de parts de marché sur le secteur informel et P_j^n est le prix du bien j produit dans le secteur informel.

Enfin, $(P_j/\bar{P})^{-\bar{\varepsilon}_j}$ représente la troisième composante de la demande du bien j , i. e. celle qui témoigne de la substituabilité du bien j avec l'ensemble des autres biens. \bar{P} est le prix de l'ensemble des biens et $\bar{\varepsilon}$ constitue donc l'élasticité de base de la demande au prix.

On a $\varepsilon_j = \bar{\varepsilon}_j + \varepsilon_j^o + \varepsilon_j^n$. Avec le classement des secteurs des plus exposés à la concurrence internationale vers les plus abrités, on a $\varepsilon_1^o > \varepsilon_2^o > \dots > \varepsilon_s^o$ pour traduire l'ordre décroissant en fonction du degré d'ouverture.

P_j^o et P_j ne sont pas égaux puisqu'on considère comme ARMINGTON (1969) que les produits sont différenciés selon leur origine, domestique ou étrangère. De même, on suppose comme dans BAUDUIN *et al.* (2008) que les biens appartenant à la même zone

ont le même prix car les producteurs ont accès à la même technologie et font face aux mêmes contraintes. Ce n'est toutefois pas le cas des biens produits dans le secteur formel et dans le secteur informel : p_j et p_j^n ne sont donc pas égaux.

La fonction de demande Q_j est donc proche de celle proposée par THIRLWALL (1979) et BAUDUIN *et al.* (2008). Elle prend aussi la forme suivante :

$$Q_j = A_j B_j (P_j)^{-\varepsilon_j} (P_j^o)^{\varepsilon_j^o} (P_j^n)^{\varepsilon_j^n} (\bar{P})^{\bar{\varepsilon}_j}$$

avec

$$\varepsilon_j = \varepsilon_j^o + \varepsilon_j^n + \bar{\varepsilon}_j$$

Ainsi, selon l'élasticité de la demande au prix, c'est-à-dire ε_j , la quantité Q_j (et donc la demande de facteurs de production) augmentera en raison de la substitution en faveur du bien j produit par le secteur formel domestique qui bénéficie des exonérations de charges et au détriment de la demande de bien j adressée à l'étranger et au secteur informel.

3.3 L'épilogue : les effets sur l'activité, le chômage et l'emploi dissimulé

Dès lors que l'effet de la baisse des cotisations sociales sur l'emploi total est estimé, il est envisageable d'évaluer l'impact sur l'activité et sur les types d'occupation de la main-d'œuvre, en faisant l'hypothèse de proportions fixes pour répartir le reste de la population entre la population inactive, la population au chômage et la population occupée illégalement..

Pour la catégorie de main-d'œuvre i , la population potentiellement active N_i se partage entre

- L_i , la population occupée dans un emploi légal ;
- D_i , la population occupée dans un emploi dissimulé ;
- C_i , la population au chômage ;
- I_i , la population inactive.

Soit, plus formellement, l'équation suivante.

$$N_i = L_i + D_i + C_i + I_i \quad (11)$$

La hausse relative de l'emploi total, pour la catégorie de main-d'œuvre i , est notée ℓ_i . Cette hausse est définie par l'expression suivante.

$$\ell_i = \sum_j \frac{L_{ij}}{L_i} \ell_{ij} \quad (12)$$

L'hypothèse de proportions fixes conduit à supposer que les baisses relatives de D_i , C_i et I_i seront égales. Notons δ_i cette baisse, en valeur absolue. On a alors

$$\frac{L_i}{N_i} \ell_i - \left(1 - \frac{L_i}{N_i}\right) \delta_i = 0 \quad (13)$$

En résolvant en δ_i , on obtient finalement l'expression

$$\delta_i = \frac{L_i}{N_i - L_i} \ell_i \quad (14)$$

La baisse du chômage global, notée ΔC , s'obtient en agrégeant sur les différentes catégories de main-d'œuvre.

$$\Delta C = \sum_i \delta_i C_i = \sum_i \frac{L_i}{N_i - L_i} \ell_i C_i \quad (15)$$

4 Calibration, simulations et résultats

Avant de présenter les résultats que nous obtenons, il nous faut détailler l'étalonnage de la maquette.

4.1 Les différentes catégories de main-d'œuvre

Il nous faut distinguer assez finement les différentes catégories de main-d'œuvre. Les allègements s'étagent sur un large spectre dans la distribution des salaires et il est donc nécessaire d'expliquer des possibilités de substitution pour *a priori* toutes les catégories de main-d'œuvre. Le plus simple est sans conteste de nous appuyer d'abord sur les seuils prévus par la réglementation sociale dans les DOM. Trois limites sont ainsi distinguées : $1,5 \times \text{SMIC}$ (secteurs les plus exposés à la concurrence internationale, essentiellement le tourisme), $1,4 \times \text{SMIC}$ (secteurs qui relèvent principalement de l'industrie et de l'agriculture) et $1,3 \times \text{SMIC}$ (les secteurs du transport et du BGC et toutes les autres entreprises de moins de 10 salariés). Il semble commode de retenir les seuils $1,1 \times \text{SMIC}$ et $1,2 \times \text{SMIC}$ pour le bas de la distribution des salaires. Pour la dernière partie de la distribution, nous prenons $1,6 \times \text{SMIC}$, $2 \times \text{SMIC}$, $5 \times \text{SMIC}$ et plus de $5 \times \text{SMIC}$.

TABLE 1 – Les neuf catégories de main d'œuvre retenues

Numéro	Définition
1	Salaire inférieur à $1,1 \times \text{SMIC}$
2	Salaire compris entre $1,1 \times \text{SMIC}$ et $1,2 \times \text{SMIC}$
3	Salaire compris entre $1,2 \times \text{SMIC}$ et $1,3 \times \text{SMIC}$
4	Salaire compris entre $1,3 \times \text{SMIC}$ et $1,4 \times \text{SMIC}$
5	Salaire compris entre $1,4 \times \text{SMIC}$ et $1,5 \times \text{SMIC}$
6	Salaire compris entre $1,5 \times \text{SMIC}$ et $1,6 \times \text{SMIC}$
7	Salaire compris entre $1,6 \times \text{SMIC}$ et $2,0 \times \text{SMIC}$
8	Salaire compris entre $2,0 \times \text{SMIC}$ et $5,0 \times \text{SMIC}$
9	Salaire supérieur à $5,0 \times \text{SMIC}$

Les neuf catégories ainsi définies sont portées dans le tableau 1. Pour chaque DOM et pour chaque secteur, nous devons disposer des effectifs salariés. Nous exploitons les

déclarations annuelles de données sociales (les DADS). Nous disposerons ainsi des L_{ij} – le niveau d'emploi de la catégorie de main-d'œuvre i dans le secteur j – et des s_{ij} – la part du coût de la catégorie de main-d'œuvre i dans le coût total du secteur j . L'annexe A rassemble toutes les notations utilisées dans l'étude.

4.2 Les différents secteurs d'activité

La nomenclature retenue pour les secteurs d'activité cherche, d'un côté, à prendre en compte le régime des entreprises du secteur par rapport à la législation sociale. Nous voulons constituer des secteurs homogènes, en fonction notamment de la limite d'exonération des cotisations sociales. De l'autre côté, il nous faut hiérarchiser ces secteurs, du moins abrité au plus abrité, pour donner un sens à notre simulation séquentielle. Nous partons du secteur qui regroupe les activités d'hôtellerie, de restauration et de tourisme pour terminer par le secteur qui comprend les activités de transport, de communication et de BGC.

TABLE 2 – Les six secteurs retenus

Numéro	Secteurs	Part des effectifs exonérés	Degré d'ouverture moyen
1	Hôtellerie, restauration, tourisme	13 %	31 %
2	Industrie manufacturière	16 %	25 %
3	Agriculture, pêche, aquaculture, et industrie extractive	13 %	14 %
4	Secteur « spécifique »	38 %	–
5	Transports, communication, BTP	20 %	7 %
6	Reste de l'économie	–	–

Sources : Acoss et INSÉÉ.

Dans le tableau 2, nous avons porté la nomenclature retenue qui comprend six secteurs. Quatre secteurs relèvent d'activités particulières. Un secteur « spécifique » est distingué qui regroupe toutes les entreprises, non éligibles au titre de l'appartenance sectorielle, mais qui le sont en raison du nombre de leurs salariés (moins de 11 personnes). Le dernier secteur rassemble le reste de l'économie : le groupe des entreprises ne bénéficiant pas des exonérations GIRARDIN et qui représente 43 % de l'ensemble des effectifs. Ce secteur va, dans nos simulations, accroître ou diminuer son niveau de production puisque le niveau de la demande de biens qui s'adresse à lui va varier.

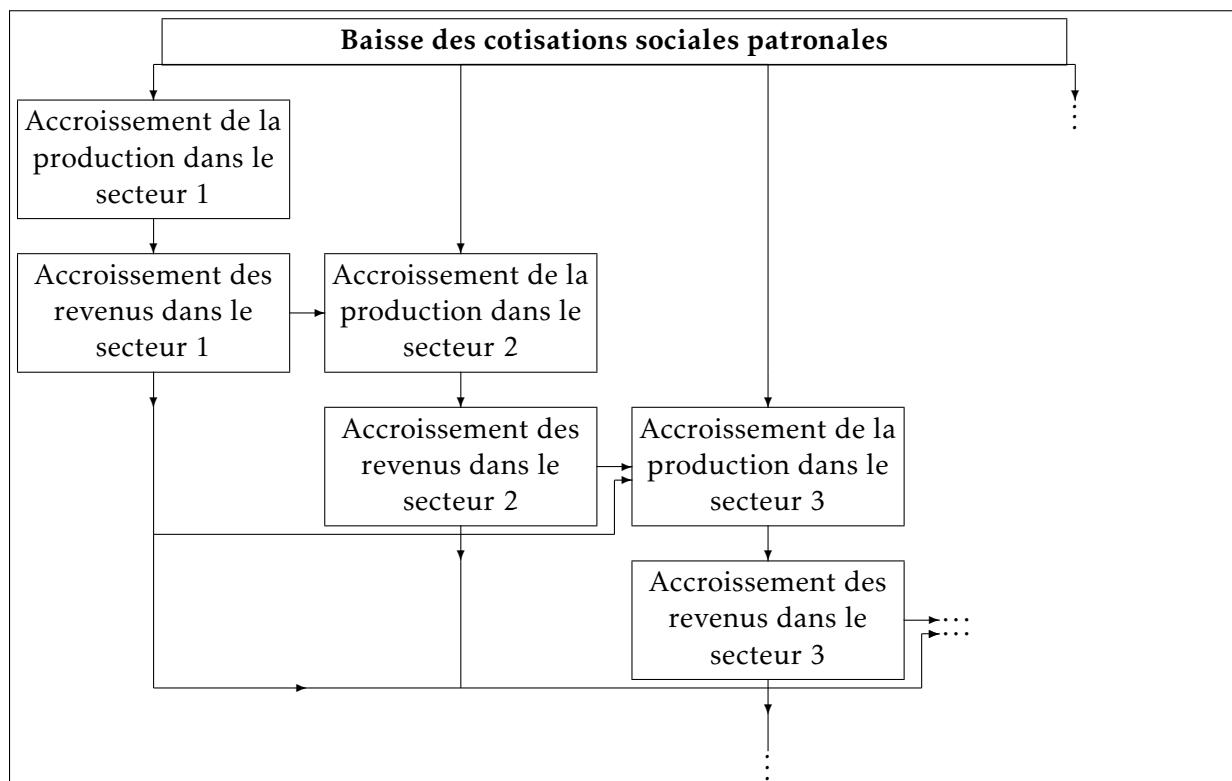
Dans ce tableau, la deuxième colonne indique les secteurs ainsi sélectionnés ; la troisième colonne la part des effectifs exonérés du secteur par rapport à l'ensemble des effectifs exonérés ; la dernière colonne du tableau donne le degré d'ouverture du secteur calculé en divisant la somme des importations et des exportations du secteur par deux fois la valeur ajoutée brute du secteur.

4.3 la structure sectorielle et le processus de « déversement »

Nous présentons ici le processus séquentiel appliqué dans l'exercice de simulation. Nous simulons par secteur en séquence les effets des allègements de charges. Le surcroît d'activité dans le secteur i engendre une augmentation des revenus dans ce secteur, compte tenu de la part de l'activité dissimulée dans celui-ci. On suppose alors que l'accroissement des revenus du secteur i se déverse en partie dans le secteur j , $j > i$. De cette façon très simple, nous rendons compte des emplois induits, ceux qui sont créés indirectement.

À la figure 4, nous proposons une représentation graphique qui illustre ces effets en cascade des baisses de cotisations sociales. La simulation s'applique tout d'abord au secteur 1 ; les conséquences en termes d'accroissement de la production (et donc d'accroissement des revenus dans ce secteur) des allégements de charge en sont tirées. La simulation s'applique ensuite au secteur 2 où une partie de l'accroissement des revenus du secteur 1 conduit à un déplacement de la courbe de demande de biens qui s'adresse au secteur 2. Le processus est ensuite répété pour le secteur 3, le secteur 4, etc.

FIGURE 4 – Les effets en cascade de la baisse des cotisations sociales patronales



4.4 l'étalonnage de la maquette

La maquette est étalonnée à partir de différentes sources. Les données relatives à la masse salariale par secteur, par strate de salaires et par Dom proviennent des DADS ; celles utilisées pour le taux d'ouverture des secteurs proviennent des comptes régionaux de l'INSÉÉ. Une revue des travaux empiriques nous a permis, en outre, de fixer la valeur des principaux paramètres de la maquette.

Il va nous falloir étalonner, pour chaque Dom et chaque secteur, une matrice des élasticités de substitution de la forme suivante, au cas du secteur j :

$$\Sigma_j = \begin{pmatrix} \infty & & & & \\ \sigma_{2j}^1 & \infty & & & \\ \sigma_{3j}^1 & \sigma_{3j}^2 & \infty & & \\ \vdots & & & \ddots & \\ \sigma_{9j}^1 & \sigma_{9j}^2 & \sigma_{9j}^3 & \cdots & \infty \end{pmatrix}$$

puisque nous distinguons 9 catégories de main-d'œuvre.

On suppose, en particulier, dans l'étalonnage de cette matrice des élasticités de substitution que les possibilités de substitution entre deux catégories de main-d'œuvre sont d'autant plus fortes que ces catégories sont proches. De plus, les possibilités de substitution entre deux catégories décroissent à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie des qualifications. Enfin, nous allons nous assurer de la compatibilité de ces différents chiffres avec les évaluations qui sont habituellement retenues quand sont seulement distinguées deux catégories de main-d'œuvre : la main-d'œuvre peu qualifiée et la main-d'œuvre qualifiée. La matrice ainsi obtenue est définie dans le tableau 3.

TABLE 3 – Les élasticités de substitution entre les catégories de main-d'œuvre (cat Mdo)

Cat. MdO	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	∞								
2	4,0	∞							
3	3,0	4,0	∞						
4	2,0	3,0	3,0	∞					
5	1,0	2,0	2,0	3,0	∞				
6	0,5	1,0	1,0	2,0	3,0	∞			
7	0,0	0,5	0,5	1,0	2,0	2,5	∞		
8	0,0	0,0	0,0	0,5	1,0	1,5	2,5	∞	
9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,5	1,0	2,0	∞

Lecture : L'élasticité de substitution entre la catégorie de main-d'œuvre 1 et la catégorie 2, par exemple, est égale à 4.

4.5 La valeur des paramètres

L'exercice de simulation nécessite de fixer une valeur aux divers paramètres qui apparaissent dans la maquette, en particulier la part du secteur informel dans chaque sec-

teur d'activité, les élasticités de la demande par rapport au prix et les parts du coût de chaque catégorie de main-d'œuvre dans le coût total.

L'évaluation de la part du secteur informel Il est délicat d'estimer le poids du secteur informel, en raison du manque de données disponibles. Pour fournir une évaluation *approximative*, on procède par comparaison des effectifs recensés par l'INSÉÉ en 2004 et ceux obtenus à partir des DADS sur la même période. Cette technique avait déjà été utilisée en 1995 par l'INSÉÉ dans le cas de la MARTINIQUE. Elle n'a pas la prétention de fournir une mesure exacte de l'importance de l'activité informelle, illégale ou encore non déclarée, tant les formes qu'elle revêt sont variées. Cette démarche a toutefois le mérite de proposer une différenciation sectorielle et départementale de l'importance de l'activité informelle.

Les élasticités de la demande L'élasticité de la demande d'un produit par rapport à son prix, notée ε_j , dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme est déterminée en fonction de la part de ce secteur dans l'économie du Dom considéré. L'élasticité de la demande par rapport au prix de ce secteur est également fixée de manière à être réaliste en comparaison avec les évaluations obtenues par LANZA, TEMPLE et URGA (2003). Pour les autres secteurs, qui bénéficient du régime d'exonération de cotisations, les élasticités prix sont déterminées en fonction de la part qu'y occupe l'activité informelle et du taux d'ouverture du secteur. Plus le secteur informel a un poids important, plus l'élasticité de la demande par rapport au prix est sensée être élevée en raison de la substituabilité du bien produit dans le secteur formel avec celui produit dans le secteur informel.

De même, plus le taux d'ouverture du secteur sur l'extérieur est fort, plus l'élasticité de la demande au prix sera élevée en raison de la substituabilité du bien produit dans le secteur avec celui produit dans le reste du monde. À la RÉUNION, par exemple, la part occupée par les salariés du tourisme dans le total des effectifs est moins importante que dans les autres départements, ce qui justifie donc la plus faible valeur de l'élasticité de la demande pour ce secteur. Par ailleurs, la différence entre les effectifs recensés et les effectifs déclarés dans le secteur agricole en GUYANE est plus élevée que dans les autres Dom : l'élasticité de la demande au prix dans ce secteur y sera donc plus forte qu'ailleurs. Dans le reste de l'économie marchande, l'élasticité de la demande au prix n'a pas à être chiffrée car ce secteur ne bénéficie pas du régime d'exonérations de cotisations.

La valeur des autres paramètres Par souci de simplicité, le degré d'homogénéité de la fonction de production, noté θ , est fixé à 1 dans chaque secteur et dans chaque Dom. Les rendements d'échelle sont constants. Les parts du coût de chaque catégorie de main-d'œuvre dans le coût total du secteur (notée s_{ij} pour la catégorie i dans le secteur j), pour chaque secteur et pour chaque Dom sont déterminées par l'exploitation des DADS. Enfin, la répartition du surcroît d'activité du secteur j vers le secteur k est déterminée au prorata de sa masse salariale dans la masse salariale totale. Toutefois, seule une fraction de ce surcroît d'activité est à l'origine de l'effet d'entraînement. Cette

fraction est spécifiée en fonction du poids du secteur informel : on considère ainsi que plus la part du secteur informel dans le secteur d'activité j est importante, plus la fraction du surcroît d'activité du secteur j vers le secteur k sera faible. En effet, l'augmentation de l'activité dans le secteur j ne s'y accompagnera, dans ce cas, que d'un faible accroissement des revenus.

En ce qui concerne la structure de la main-d'œuvre, on constate qu'en GUYANE, les catégories de main-d'œuvre à coût élevé occupent une part importante dans le coût total. C'est le cas aussi en GUADELOUPE, mais uniquement dans le secteur agricole. En MARTINIQUE par contre, le coût des 4 premières catégories de main-d'œuvre constituent un poids important dans le coût total ; il en va de même à la RÉUNION dans le secteur du tourisme.

La valeur des paramètres mentionnés ci-dessus pour chaque secteur et pour chaque Dom est synthétisée dans les tableaux 12 à 19 à l'annexe C.

4.6 Les résultats des simulations

Les résultats sont présentés de façon agrégée et figurent en annexe de façon détaillée pour les quatre départements d'outre-mer. Ils correspondent à quatre exercices de simulation.

1. Pour évaluer les effets du dispositif ultra-marin d'exonérations des cotisations sociales patronales –dispositif dit GIRARDIN –, nous simulons tout d'abord la suppression pure et simple du dispositif GIRARDIN.
2. Nous simulons en deuxième lieu l'alignement complet des Dom sur la métropole et le dispositif FILLON.
3. Dans un troisième temps, nous simulons la réforme de 2009 prévue par le projet de loi de finances qui prévoit d'unifier le plafond du régime à $1,4 \times \text{SMIC}$ et d'instaurer une dégressivité pour annuler l'exonération à $3,8 \times \text{SMIC}$, sauf pour les secteurs prioritaires pour lesquels ces seuils sont fixés respectivement à $1,6$ et $4,5 \times \text{SMIC}$.
4. Enfin, nous simulons les effets d'une réforme alternative qui instaurerait une exonération « forfaitaire différenciée sectoriellement ».

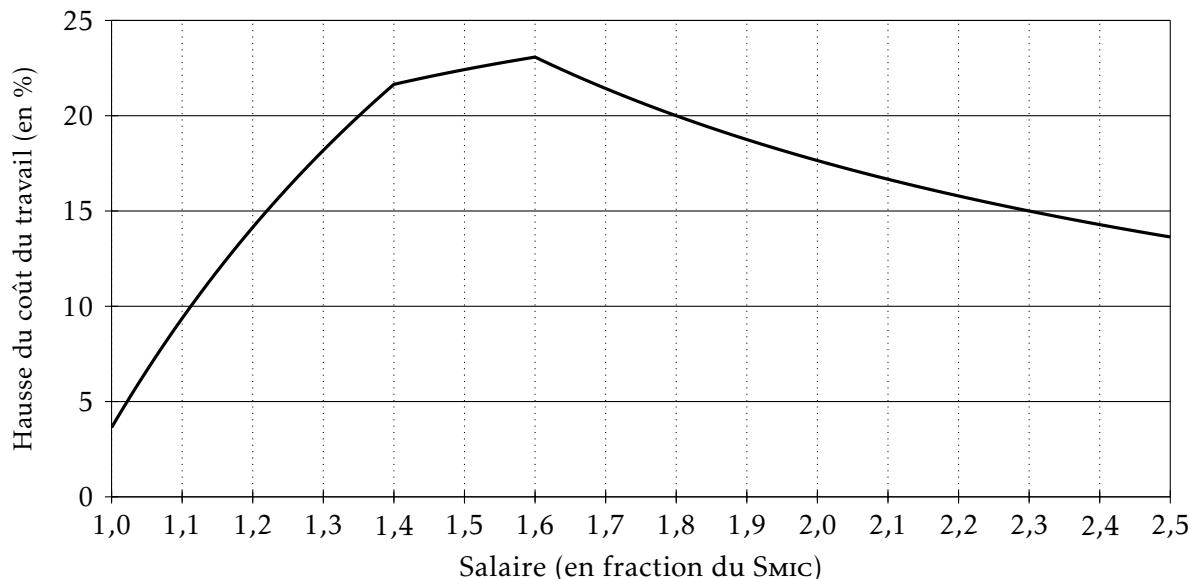
4.7 Les conséquences d'une suppression du dispositif GIRARDIN

Pour évaluer l'impact du dispositif ultra-marin d'exonérations des cotisations sociales patronales –dispositif dit GIRARDIN –, nous simulons en premier lieu la suppression pure et simple du dispositif. Il ne s'agit donc pas d'un alignement du dispositif relativement aux mesures FILLON, qui sera étudié dans la section suivante. Pour les entreprises qui ne sont pas éligibles à ce dispositif, en raison de leur taille et de leur appartenance sectorielle, et qui bénéficient du régime métropolitain, nous supposons la situation inchangée.

Il s'agit là d'un choc de forte ampleur dont les effets sont différenciés à la fois selon les secteurs d'activité et selon le niveau des salaires. Le profil du choc est présenté

sur la figure 5 à la page 23. Il conduirait à une hausse très forte du coût du travail, particulièrement élevée pour des salaires médians. À hauteur du SMIC, la hausse ne serait que de 4 % ; la hausse serait cependant supérieure à 20 % pour des rémunérations comprises entre $1,35 \times \text{SMIC}$ et $1,8 \times \text{SMIC}$.

FIGURE 5 – hausse du coût du travail dans les DOM (agriculture et industrie) qui résulterait de l'abandon du régime outre-marin d'allégements de cotisations sociales patronales en fonction du niveau du salaire(en %)



Source : législation sociale en vigueur en 2005 et calculs des auteurs en prenant un total des prélèvements sociaux et para-sociaux à la charge des employeurs de 40 %. Lecture : pour une rémunération à hauteur du SMIC (abscisse égale à 1,0), l'abandon du régime outre-marin entraînerait une hausse du coût du travail de l'ordre de 4 % ; pour une rémunération égale à $1,3 \times \text{SMIC}$ (abscisse égale à 1,3), la hausse serait de l'ordre de 18 %.

Les résultats de cet exercice sont portés dans le tableau 4 de façon consolidée pour l'ensemble des départements d'outre-mer. Ils figurent aussi en annexe dans les tableaux 20, 24, 28 et 32 pour respectivement chacun des quatre DOM. Notre présentation distingue l'impact direct sur l'emploi – le second chiffre dans chaque colonne – et l'impact total sur l'emploi – le premier chiffre. En effet, l'impact total intègre les effets d'entraînement des secteurs amonts sur les secteurs aval. Ces résultats figurent en pourcentage de l'emploi salarié dans chaque secteur d'activité. L'impact sur les effectifs peut être obtenu en utilisant les tableaux des effectifs agrégés par secteur qui figurent dans l'annexe.

On constate, au niveau global, que la suppression pure et simple du dispositif GIRARDIN entraînerait une destruction de 15 % des emplois. L'effet serait plus prononcé pour le secteur du tourisme (baisse de 35 % de l'emploi), ce secteur étant fortement exposé à la concurrence internationale. La suppression du dispositif affecterait tous les secteurs d'activité, puisque même le reste de l'économie marchande, bien qu'elle ne bénéficie pas des exonérations de cotisations prévues par le dispositif GIRARDIN, en pâtirait, en raison des effets de « déversement » entre secteurs. Les catégories de main-d'œuvre les plus touchées seraient les catégories des salaires médians, c'est-à-

dire celles pour lesquelles la hausse du coût du travail est la plus forte. L'effet de la suppression du dispositif GIRARDIN sur l'emploi de la première catégorie de main-d'œuvre est relativement conséquent, ce qui provient du poids élevé qu'occupe le coût de cette catégorie dans le secteur du tourisme, notamment. Les effets ont une ampleur assez similaire dans chacun des quatre DOM avec des résultats qui sont compris entre 14 et 16 % des emplois.

TABLE 4 – Impact sur l'emploi de la suppression pure et simple du dispositif ultramarin de baisse des cotisations sociales patronales dans l'ensemble des Dom (en %)

Catégorie de main d'oeuvre	Secteur							Total
	Tour.	Ind.	Agr.	PE*	BTC**	RÉM***		
< 1,1×SMIC	-34 -34	-21 -19	-23 -20	-13 -10	-14 -10	-6 0	0	-17 -14
1,1×SMIC – 1,2×SMIC	-35 -35	-22 -20	-23 -21	-14 -11	-15 -11	-6 0	0	-16 -12
1,2×SMIC – 1,3×SMIC	-35 -35	-22 -20	-23 -21	-14 -11	-15 -11	-6 0	0	-15 -11
1,3×SMIC – 1,4 ×SMIC	-37 -37	-25 -23	-27 -24	-16 -12	-17 -13	-6 0	0	-16 -13
1,4×SMIC – 1,5×SMIC	-40 -40	-28 -26	-30 -27	-17 -13	-19 -15	-6 0	0	-18 -14
1,5×SMIC – 1,6×SMIC	-40 -40	-28 -26	-30 -28	-17 -14	-19 -15	-6 0	0	-18 -14
1,6×SMIC – 2,0×SMIC	-38 -38	-26 -25	-30 -28	-17 -14	-19 -15	-6 0	0	-17 -13
2,0×SMIC – 5,0×SMIC	-29 -29	-16 -14	-19 -16	-9 -6	-9 -5	-6 0	0	-10 -6
> 5,0×SMIC	-28 -28	-12 -10	-13 -10	-6 -3	-6 -2	-6 0	0	-8 -4
Total	-35 -35	-22 -21	-23 -21	-14 -11	-15 -11	-6 0	0	-15 -11

Source : DADS et calcul des auteurs.

* Petites Entreprises ; ** Bâtiment, transports et communications ; *** Reste de l'économie marchande.

Le premier chiffre intègre les emplois induits.

Coût par emploi (y c. emplois induits) 23 K € par an

Coût par emploi (non c. emplois induits) 30 K € par an

4.8 Les conséquences d'un alignement des Dom sur la métropole

Nous simulons en deuxième lieu la fin de la singularité domienne en remplaçant le dispositif ultra-marin par le dispositif dégressif qui s'applique en métropole, dispositif dit FILLON. Les résultats de ce deuxième exercice sont portés dans le tableau 5 de façon consolidée pour l'ensemble des départements d'outre-mer. Ils figurent aussi de façon détaillée pour chaque Dom en annexe dans les tableaux 21, 25, 29 et 33.

TABLE 5 – Impact sur l’emploi du remplacement du dispositif ultramarin de baisse des cotisations sociales patronales par le dispositif métropolitain dans l’ensemble des DOM (en %)

Catégorie de main d’oeuvre	Secteur						Total
	Tour.	Ind.	Agr.	PE*	BTC**	RÉM***	
< 1,1×SMIC	-10 -10	-7 -6	-6 -5	1 3	-1 2	-4 0	-4 -2
1,1×SMIC – 1,2×SMIC	-20 -20	-13 -12	-17 -15	-8 -6	-7 -5	-4 0	-9 -7
1,2×SMIC – 1,3×SMIC	-28 -28	-18 -17	-22 -21	-15 -12	-13 -10	-4 0	-13 -10
1,3×SMIC – 1,4 ×SMIC	-31 -31	-21 -20	-25 -23	-17 -14	-15 -13	-4 0	-14 -12
1,4×SMIC – 1,5×SMIC	-33 -33	-24 -23	-25 -24	-17 -14	-17 -14	-4 0	-15 -13
1,5×SMIC – 1,6×SMIC	-33 -33	-25 -24	-26 -24	-17 -15	-19 -16	-4 0	-16 -13
1,6×SMIC – 2,0×SMIC	-28 -28	-23 -22	-25 -23	-15 -13	-17 -14	-4 0	-14 -12
2,0×SMIC – 5,0×SMIC	-17 -17	-11 -10	-12 -10	-5 -3	-6 -3	-4 0	-6 -4
> 5,0×SMIC	-15 -15	-6 -5	-6 -4	-2 1	-2 1	-4 0	-4 -1
Total	-21 -21	-16 -15	-15 -13	-9 -6	-10 -8	-4 0	-10 -7

Source : DADS et calcul des auteurs.

* Petites Entreprises ; ** Bâtiment, transports et communications ; *** Reste de l’économie marchande.

Le premier chiffre intègre les emplois induits.

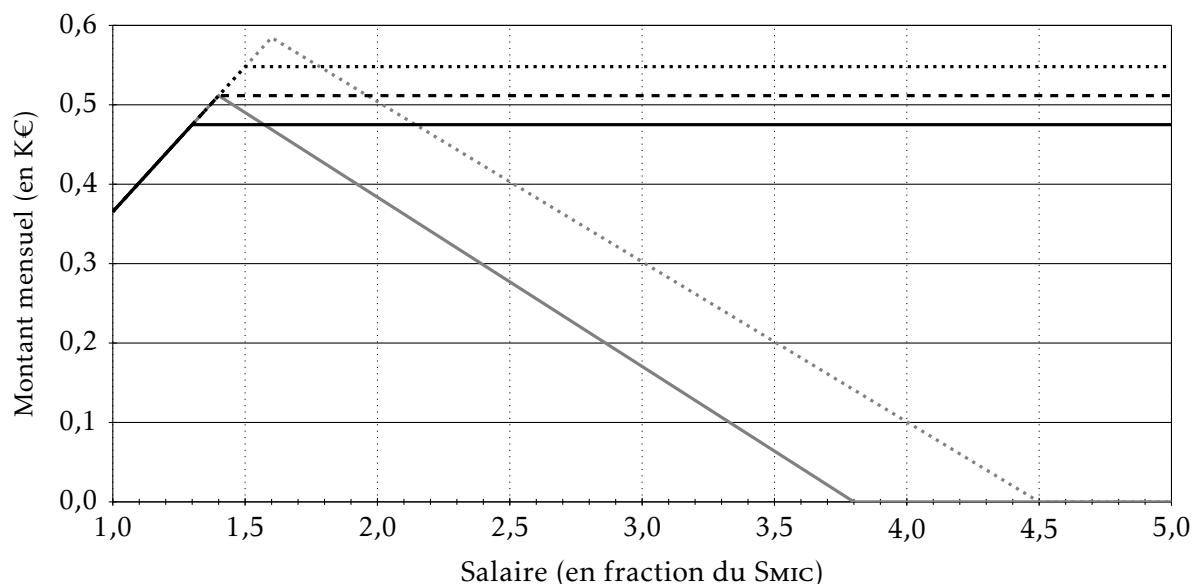
Le remplacement du dispositif GIRARDIN par le dispositif métropolitain aurait des effets négatifs sur l'emploi (baisse d'environ 10 % de l'emploi total), soit bien évidemment un impact plus limité que la suppression pure et simple du dispositif GIRARDIN. Là encore, les effets seraient plus prononcés dans le tourisme et pour les catégories de main-d'œuvre au salaire médian et ils seraient assez proches dans chaque Dom, allant de 9 à 11 % d'emploi détruits.

4.9 Les conséquences de la réforme de 2009

Une réforme du dispositif ultramarin d'exonérations de cotisations patronales est en cours. Le dispositif prévu par le projet de loi de finances pour 2009 unifie le plafond du régime à $1,4 \times \text{SMIC}$ et instaure une dégressivité pour annuler l'exonération à hauteur de $3,8 \times \text{SMIC}$, à l'exception des secteurs prioritaires pour lesquels ces seuils sont respectivement de $1,6 \times \text{SMIC}$ et $4,5 \times \text{SMIC}$. Le graphique 6 à la page 29 donne les montants d'exonération correspondant tandis que le graphique 7 à la page 30 illustre, quant à lui, les conséquences de la réforme sur le coût du travail. Ces effets sont triples. Tout d'abord, à partir de $1,4 \times \text{SMIC}$, la hausse du coût du travail est d'autant plus élevée que le régime antérieur était avantageux. En deuxième lieu, cette hausse est maximale (entre 8 % et 9 %) pour un salaire égal à $3,8 \times \text{SMIC}$; elle diminue ensuite régulièrement. Enfin, pour les secteurs dont le plafond était antérieurement fixé à $1,4 \times \text{SMIC}$, la baisse du coût du travail est comprise entre $1,4 \times \text{SMIC}$ et $1,6 \times \text{SMIC}$. Ce dispositif entraîne une baisse du coût, pour les finances publiques, des exonérations de l'ordre de 13,6 %.

Nous simulons donc le dispositif prévu par la réforme qui s'appliquera à partir du 1er avril 2009. Les résultats de ce troisième exercice sont portés dans le tableau 6 de façon agrégée et de façon détaillée dans les tableaux 23, 27, 31 et 35 de l'annexe. L'instauration d'un tel dispositif entraînera une baisse de l'emploi de l'ordre de 1,4 %, pour l'ensemble des Dom. Ce recul est le plus sensible aux deux extrémités de la distribution des salaires (pour les catégories de main-d'œuvre dont le salaire est inférieur à $1,3 \times \text{SMIC}$ et celle dont le salaire est compris entre 2 et $5 \times \text{SMIC}$). Pour cette dernière catégorie, le résultat s'explique par la hausse du coût et par l'effet de substitution qui joue en sa défaveur mais au profit des catégories au salaire médian. Le secteur le plus touché par ce dispositif est celui de l'agriculture qui est fortement composé des catégories à faible salaire. Ceci explique donc la baisse sensible de l'emploi que connaissent ces catégories.

FIGURE 6 – Montants des exonérations de cotisations en fonction du salaire (chiffres de 2005) — Premier trait pointillé : dispositif « GIRARDIN » des secteurs à $1,5 \times \text{SMIC}$; second trait pointillé : dispositif « GIRARDIN » des secteurs à $1,4 \times \text{SMIC}$; trait gras : dispositif « GIRARDIN » des secteurs à $1,3 \times \text{SMIC}$; trait grisé : dispositif unifié prévu par le PLF 2009 ; trait grisé pointillé : dispositif renforcé prévu par le PLF 2009 pour les ZFGA



Source : législation sociale en vigueur en 2005 et calculs des auteurs en prenant un total des prélèvements sociaux et para-sociaux à la charge des employeurs de 40 %.

FIGURE 7 – Hausse du coût du travail prévue par le PLF 2009 - Premier trait pointillé : dans les secteurs antérieurement à $1,5 \times \text{SMIC}$ qui vont bénéficier du dispositif renforcé ; second trait pointillé : dans les secteurs antérieurement à $1,4 \times \text{SMIC}$; trait plein : dans les secteurs antérieurement à $1,3 \times \text{SMIC}$

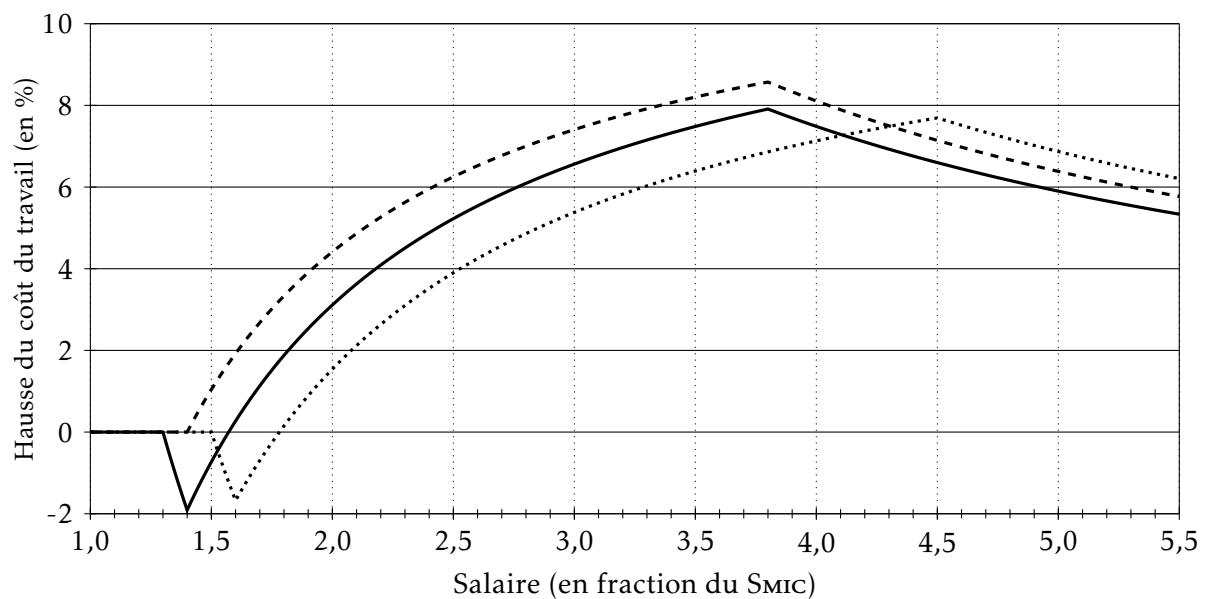


TABLE 6 – Impact sur l'emploi des dispositions prévues par le PLF 2009 en matière d'exonérations de cotisations sociales patronales dans l'ensemble des Dom (en %)

Catégorie de main d'oeuvre	Secteur							Total		
	Tour.	Ind.	Agr.	PE*	BTC**	RÉM***				
< 1,1×SMIC	-2	-2	-3	-3	-4	-3	-2	-1	-2	-2
1,1×SMIC – 1,2×SMIC	-2	-2	-3	-3	-3	-3	-2	-1	-2	-1
1,2×SMIC – 1,3×SMIC	-2	-2	-3	-3	-3	-3	-2	-1	-2	-1
1,3×SMIC – 1,4 ×SMIC	-2	-2	-1	-1	-2	-2	1	1	-ε	-ε
1,4×SMIC – 1,5×SMIC	-1	-1	-ε	-ε	-1	-ε	3	3	-1	0
1,5×SMIC – 1,6×SMIC	1	1	-ε	ε	ε	ε	2	3	1	1
1,6×SMIC – 2,0×SMIC	1	1	-1	-1	-ε	ε	1	2	-1	0
2,0×SMIC – 5,0×SMIC	-5	-5	-7	-6	-6	-6	-4	-4	-3	-3
> 5,0×SMIC	-3	-3	-2	-2	-2	-2	-1	-ε	-1	-1
Total	-2	-2	-3	-3	-3	-3	-1	-1	-1,4	-1,0

Source : DADS et calcul des auteurs.

* Petites Entreprises ; ** Bâtiment, transports et communications ; *** Reste de l'économie marchande.

Le premier chiffre intègre les emplois induits.

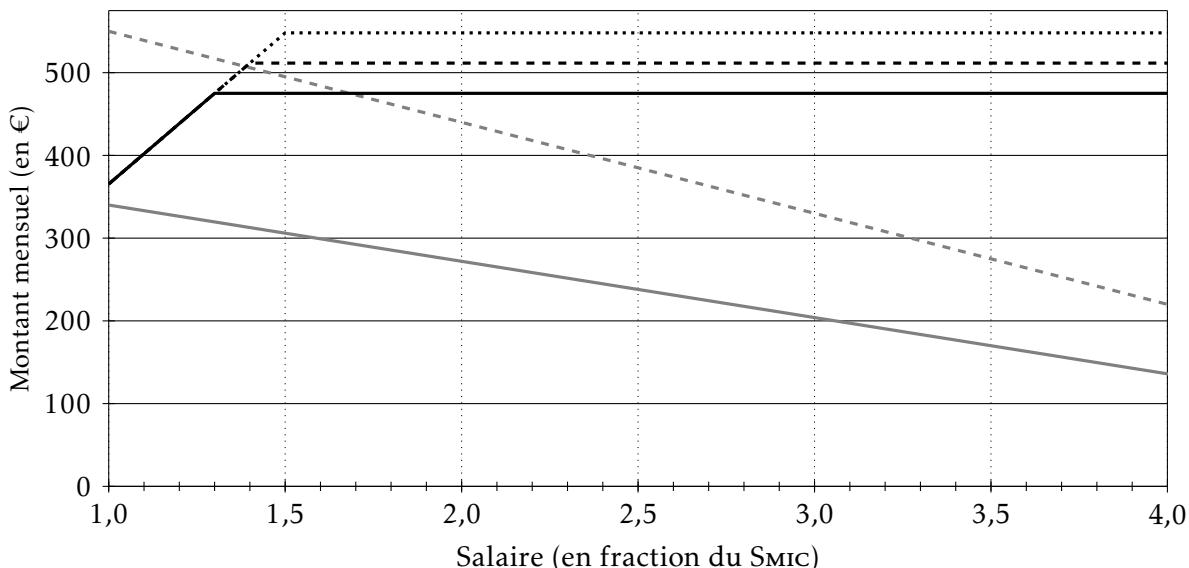
4.10 Les conséquences d'une réforme alternative de franchise forfaitaire sectorielle

Un système d'exonération en forme de franchise forfaitaire avec le maintien d'une différenciation sectorielle assez forte et l'introduction d'une dégressivité très modérée pourrait conduire, pour une économie budgétaire comparable, à une augmentation du coût du travail moins importante que la hausse induite par l'avant-projet de loi DÉPEOM. Ce dernier régime d'exonérations permettrait ainsi, à notre sens, d'optimiser la dépense publique.

Sur la figure 9, nous avons porté la hausse du coût du travail qui résulterait de cette variante. Celle-ci engendre des baisses sensibles pour les bas salaires, dans les secteurs dont les plafonds étaient de $1,4 \times \text{SMIC}$ et $1,5 \times \text{SMIC}$ – voir les deux courbes en pointillé sur ce graphique. Par contre, pour le secteur anciennement à $1,3 \times \text{SMIC}$, on voit que la hausse la plus élevée est de l'ordre de 9 % pour un salaire à hauteur de $1,3 \times \text{SMIC}$. Cette variante est en quelque sorte à l'inverse de celle du DÉPEOM puisque cette catégorie de main-d'œuvre bénéficiait d'une baisse de son coût.

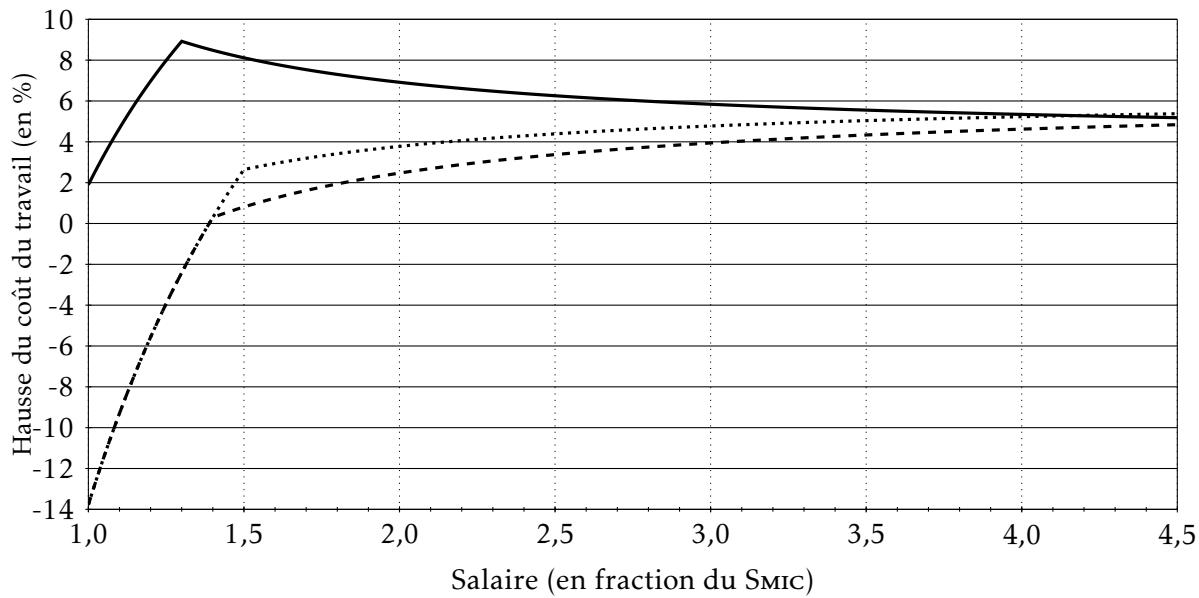
Les différences de montant des exonérations de cotisations en fonction du salaire entre le dispositif GIRARDIN actuel et la réforme « forfaitaire différencié sectoriellement » sont représentées dans le graphique 8 à la page 32.

FIGURE 8 – Montants des exonérations de cotisations en fonction du salaire (en € par mois, chiffres de 2005) — Premier trait pointillé : dispositif « GIRARDIN » des secteurs à $1,5 \times \text{SMIC}$; second trait pointillé : dispositif « GIRARDIN » des secteurs à $1,4 \times \text{SMIC}$; trait gras : dispositif « GIRARDIN » des secteurs à $1,3 \times \text{SMIC}$; trait grisé pointillé : dispositif « forfaitaire différencié sectoriellement » des secteurs à $1,5 \times \text{SMIC}$ et à $1,4 \times \text{SMIC}$; trait grisé plein : dispositif « forfaitaire différencié sectoriellement » des secteurs à $1,3 \times \text{SMIC}$



Nous simulons la réforme « forfaitaire différencié sectoriellement ». Celle-ci est quasiment forfaitaire puisque nous n'introduisons qu'une très légère dégressivité qui ne s'éteint qu'à hauteur de $6 \times \text{SMIC}$. Elle est moins pénalisante pour l'emploi mais per-

FIGURE 9 – Hausse du coût du travail qui résulterait de la réforme « forfaitaire différenciée sectoriellement » – Premier trait pointillé : dans les secteurs à $1,5 \times \text{SMIC}$; second trait pointillé : dans les secteurs à $1,4 \times \text{SMIC}$; trait plein : dans les secteurs à $1,3 \times \text{SMIC}$



met toujours une économie budgétaire de l'ordre de 15 %. Les résultats de ce quatrième exercice pour l'ensemble des Dom sont portés dans le tableau 7.

TABLE 7 – Impact sur l'emploi pour l'ensemble des Dom (en %) d'une réforme « forfaitaire différenciée sectoriellement »

Source : DADS et calcul des auteurs.

* Petites Entreprises ; ** Bâtiment, transports et communications ; *** Reste de l'économie marchande.

Le premier chiffre intègre les emplois induits.

Ce nouveau dispositif permettrait de limiter très fortement les pertes d'emploi (0,2 % d'emplois détruits, contre 1,4 % pour le projet de loi de finances pour 2009). Dans les secteurs initialement à $1,4 \times \text{SMIC}$ et $1,5 \times \text{SMIC}$, qui connaissent une baisse de leur coût du travail pour les salaires inférieurs à $1,4 \times \text{SMIC}$, on assiste à une augmentation du niveau d'emploi. C'est surtout le cas pour le secteur du tourisme et pour la première catégorie de main-d'œuvre, en raison de la forte exposition de ce secteur à la concurrence internationale et de la composition de sa main-d'œuvre. À l'opposé, les secteurs initialement à $1,3 \times \text{SMIC}$, dont le coût de la main-d'œuvre s'accroît, subissent des pertes d'emploi. On peut noter également que pour le reste de l'économie marchande, l'effet sur l'emploi est négligeable.

5 Conclusion

L'analyse que nous proposons est simple ; elle a cependant une portée générale en intégrant la diversité des effets liés aux politiques d'allègements de charges. Parmi ces effets, nous analysons le rôle joué par l'effet de substitution, dans une configuration particulière puisque nous proposons de calibrer l'ensemble des élasticités de substitution pour un nombre relativement élevé de catégories de main-d'œuvre. En outre, nous intégrons un bouclage macroéconomique original où l'impact des échanges extérieurs et du secteur informel sont pris en compte et dans lequel on examine un effet de « déversement » entre les secteurs qui nous paraît approprié dans le cadre de petites économies ouvertes.

Selon l'évaluation *ex ante* du dispositif GIRARDIN que nous proposons, près de 10 % des emplois seraient supprimés dans les Dom en cas d'alignement sur la métropole. Les effets seraient les plus massifs dans le secteur du tourisme où un emploi sur cinq serait perdu mais seraient également importants dans les secteurs qui ne bénéficient pas de l'allègement GIRARDIN, dont l'emploi diminuerait de 4 % par effet de « déversement ». Ces ordres de grandeurs seraient assez proches dans les quatre Dom, avec un recul de l'emploi peut-être un peu plus marqué en GUYANNE et en GUADELOUPE qu'en MARTINIQUE ou qu'à la RÉUNION.

Une suppression pure et simple de tous les allègements de charge se traduirait quant à elle par un recul de l'ordre de 15 % des emplois, soit environ 44 000 emplois perdus dans les quatre Dom. Compte tenu du coût des mesures, d'un peu plus de 1 milliard d'euros, le coût du dispositif d'exonération est d'environ 23 000 € par emploi créé et par an. Ce chiffre est comparable à celui de l'effet des mesures d'exonération en vigueur en métropole si l'on se réfère au consensus des évaluations disponibles. En outre, il s'agit d'un coût brut qui ne tient pas compte des rentrées de cotisations sociales induites par les créations d'emploi et des moindres sorties de transferts sociaux liés à la baisse du chômage (selon les évaluations métropolitaines, le coût net est à peu près égal à la moitié du coût brut).

La réforme de 2009 qui unifie les seuils à $1,4 \times \text{SMIC}$ pour tous les secteurs et plafonne les exonérations à un niveau de salaire de $3,8 \times \text{SMIC}$, à l'exception des secteurs prioritaires où ces seuils sont respectivement de 1,6 et de $4,5 \times \text{SMIC}$, se traduirait par un recul de l'emploi de l'ordre de 1,4 %. Ce recul serait le plus sensible aux deux extré-

mités de la distribution des salaires.

Il nous faut souligner les limites de l'exercice. Nous utilisons une maquette stylisée des économies domviennes négligeant un grand nombre d'aspect qui peuvent intervenir dans la formation de l'emploi, afin de se concentrer sur un petit nombre de mécanismes cruciaux. La maquette est multi-sectorielle et multi-catégorielle mais elle est statique et prend en considération assez peu de rétroaction macroéconomique, du point de vue des finances publiques, du bouclage par l'extérieur ou de celui par la formation des salaires et des prix. Tous les effets de bouclage ont été implicitement considérés comme des mécanismes de second ordre. Adopter un cadre d'équilibre général calculable, plus standard pour le cas de grandes économies, pourrait modifier les résultats de nos variantes. Par exemple, nous n'avons pas pris en compte les effets des exonérations sur la formation des salaires, en considérant d'une part que le dispositif GIRARDIN est peu ciblé sur les bas salaires ce qui implique peu de risque de trappes à bas salaires, d'autre part que le niveau élevé du chômage dans les DOM limite la hausse des salaires qui pourrait être induite par la baisse du chômage et enfin que ces deux effets peuvent, somme toute, se compenser. De même, nous n'avons pas considéré un modèle où le capital physique et/ou immatériel jouait un rôle important dans la formation de l'emploi ce qui revient à supposer un horizon d'analyse de court moyen terme. Nous n'avons pas non plus pris en compte les difficultés de recrutement que peuvent rencontrer certains secteurs d'activité, notamment le BTP, ce qui peut affecter les effets sur l'emploi de nos différentes variantes, d'autant que les mesures évaluées ont une forte dimension sectorielle.

Les DOM constituent des « petites économies ouvertes ». Ce trait plaide en faveur d'un dispositif d'allègements de charges qui soit sectoriellement différencié puisque les secteurs ne sont pas tous exposés de la même façon à la concurrence internationale. Dès lors, il est crucial d'avantagez les secteurs qui sont les plus exposés et qui pourront faire profiter les autres secteurs d'un important déversement sectoriel.

Par ailleurs, les catégories de main-d'œuvre sont exposées de façon équivalente aux handicaps que constituent l'éloignement et le caractère de petite économie ouverte. Il n'est donc pas justifié de pratiquer une différenciation du dispositif par catégorie de main-d'œuvre. En effet, les dispositifs qui n'exonèrent que les charges sur les bas salaires peuvent entraîner des modérations salariales, ce qui pourrait pénaliser la croissance d'économies largement tirée par la consommation.

À ces égards, la réforme de 2009 prévoit bien une différenciation sectorielle tout en conservant un ciblage sur les bas salaires dont l'ampleur est toutefois modérée puisque la dégressivité des allègements de charges est très faible, ce qui devrait limiter les risques de trappes à bas salaires.

A notations

Nous notons en lettre minuscule la variation relative, par rapport à son niveau de référence, d'une grandeur repérée par une lettre majuscule. Par exemple, W_{ij} est le coût du travail de la catégorie de main-d'œuvre i dans le secteur j ; w_{ij} est la baisse du coût du travail engendrée par les allègements de charges.

TABLE 8 – Notations utilisées dans l'étude

Notation	Définition
i	Indice qui repère la catégorie de main-d'œuvre
j	Indice qui repère le secteur
L_{ij}	Niveau d'emploi de la catégorie de main-d'œuvre i dans le secteur j
W_{ij}	Coût du travail de la catégorie de main-d'œuvre i dans le secteur j
s_{ij}	Part du coût de la catégorie de main-d'œuvre i dans le coût total du secteur j
σ_{ij}^k	Élasticité de substitution entre la catégorie de main-d'œuvre i et la catégorie de main-d'œuvre k dans le secteur j
Σ_j	Matrice des élasticités de substitution du secteur j , de terme σ_{ij}^k
B_j	Niveau de la demande qui s'adresse au secteur j et qui dépend du niveau d'activité des secteurs k , $k < j$
β_{kj}	Part du surcroît d'activité du secteur k qui contribue au surcroît de demande qui s'adresse au secteur j , $k < j$
ε_j	Élasticité prix, en valeur absolue, de la demande de biens qui s'adresse au secteur j : si le prix de vente diminue de 1 %, la demande s'accroît de ε %
L_i	Niveau d'emploi de la catégorie de main-d'œuvre i
N_i	Population potentiellement active de la catégorie de main-d'œuvre i
D_i	Niveau d'emploi dissimulé de la catégorie de main-d'œuvre i
C_i	Niveau de chômage de la catégorie de main-d'œuvre i
I_i	Population inactive de la catégorie de main-d'œuvre i

B Les équations de la maquette

Les équations qui constituent notre maquette figurent ci-après.

Pour chaque secteur j ($j = 1, \dots, 6$) du DOM...

$$b_j = 0 + \sum_{k < j} \beta_{kj} q_k \quad (16)$$

... et pour chaque catégorie de main-d'œuvre i ($i = 1, \dots, 9$) de ce secteur

$$\ell_{ij} = \left(-s_{ij} \frac{\varepsilon_j}{\theta_j + \varepsilon_j(1-\theta_j)} - \sum_{k \neq i} s_{kj} \sigma_{kj}^i \right) w_{ij} + \sum_{k \neq i} s_{kj} \left(\sigma_{kj}^i - \frac{\varepsilon_j}{\theta_j + \varepsilon_j(1-\theta_j)} \right) w_{kj} + \frac{b_j}{\theta_j} \quad (17)$$

$$q_j = \frac{1}{\theta_j} \sum_i s_{ij} \ell_{ij} \quad (18)$$

pour chaque catégorie de main-d'œuvre i ($i = 1, \dots, 9$) du DOM

$$\ell_i = \sum_j \frac{l_{ij}}{l_i} \ell_{ij} \quad (19)$$

$$\Delta C = \sum_i \frac{L_i}{N_i - L_i} \ell_i C_i \quad (20)$$

$$\Delta D = \sum_i \frac{L_i}{N_i - L_i} \ell_i D_i \quad (21)$$

$$\Delta I = \sum_i \frac{L_i}{N_i - L_i} \ell_i I_i \quad (22)$$

Les équations (16), (17) et (18) constituent un premier bloc. Ce bloc est exécuté pour chaque secteur. Pour le premier secteur, le secteur le plus exposé à la concurrence internationale, on a $b_1 = 0$. Ce secteur ne bénéficie pas d'un effet de « déversement ». L'équation (17), pour chaque secteur, est évaluée pour chaque catégorie de main-d'œuvre. Par exemple, pour le premier secteur, l'équation est évaluée neuf fois, pour déterminer $\ell_{11}, \ell_{21}, \dots, \ell_{91}$ puisque nous distinguons neuf catégories de main-d'œuvre. L'équation (18) détermine alors le surcroît de production de ce premier secteur. Ce surcroît, le terme q_1 , est ensuite réutilisé quand le bloc des équations (16), (17) et (18) est exécuté pour les secteurs 2, 3, ... par exemple, pour le secteur 2, on a $b_2 = 0 + \beta_{12} q_1$; pour le secteur 3, on a $b_3 = 0 + \beta_{13} q_1 + \beta_{23} q_2$.

Notons que l'équation (17), par rapport à l'équation (9) dans le corps du texte, est augmentée du terme b_j/θ_j . Ce terme a pour objet de retracer ces effets de « déversement ».

L'équation (19) est ensuite évaluée pour chaque catégorie de main-d'œuvre. On en déduit, au niveau du DOM, la hausse de l'emploi de chaque catégorie de main-d'œuvre. Les équations (20), (21) et (22) constituent l'épilogue de la simulation. On en déduit la variation, au niveau du DOM, du chômage, de l'emploi dissimulé et de la population inactive.

C Données de cadrage et valeur des paramètres de la maquette pour chaque Dom

Les 3 tableaux ci-dessous donnent les effectifs salariés dans chaque secteurs d'activité et pour chaque Dom. Les valeurs de recalculer l'impact des différentes mesures sur les effectifs employés à partir des pourcentages donnés dans les tableaux de résultats.

TABLE 9 – Effectifs du secteur privé par département

Département	GUADELOUPE	GUYANE	MARTINIQUE	RÉUNION	Total
Emploi privé ETP [†]	53 300	17 900	62 300	90 500	224 000

Source : DADS et calcul des auteurs.

[†] ETP : Équivalent temps plein.

TABLE 10 – Effectifs du secteur privé par catégorie de main-d'œuvre

Catégorie de main d'oeuvre	Effectifs ETP [†]
< 1,1×SMIC	40 400
1,1×SMIC – 1,2×SMIC	27 600
1,2×SMIC – 1,3×SMIC	26 000
1,3×SMIC – 1,4 ×SMIC	19 800
1,4×SMIC – 1,5×SMIC	15 300
1,5×SMIC – 1,6×SMIC	8 500
1,6×SMIC – 2,0×SMIC	34 100
2,0×SMIC – 5,0×SMIC	48 000
> 5,0×SMIC	4 400
Total	224 000

Source : DADS et calcul des auteurs.

[†] ETP : Équivalent temps plein.

TABLE 11 – Effectifs du secteur privé par secteur

	Secteur						Total
	Tour.	Ind.	Agr.	PE *	BTC **	RÉM ***	
Emploi privé ETP [†]	22 100	27 300	13 900	43 600	39 000	78 100	224 000

Source : DADS et calcul des auteurs.

* Petites Entreprises ; ** Bâtiment, transports et communications ; *** Reste de l'économie marchande.

[†] ETP : Équivalent temps plein.

Les tableaux ci-après rassemblent la valeur des paramètres de la maquette pour chaque Dom.

TABLE 12 – La valeur des paramètres en GUYANE

	Hcrt	Indu	Agri	Spe	Btp	Rest
Degré d'homogénéité	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Élasticité de la demande au prix	1,6	0,97	1,3	0,5	0,59	0
Fraction du surcroît d'activité	0,4	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5

TABLE 13 – Les parts du coût de chaque catégorie de main-d'œuvre en GUYANE

Part du coût de	Secteur					
	Cat. MdO	Hcrt	Indu	Agri	Spe	Btp
1	0,14	0,07	0,09	0,15	0,06	0,03
2	0,09	0,05	0,04	0,09	0,05	0,04
3	0,09	0,05	0,03	0,08	0,06	0,04
4	0,07	0,04	0,02	0,06	0,05	0,03
5	0,08	0,08	0,03	0,06	0,08	0,06
6	0,04	0,05	0,03	0,03	0,05	0,03
7	0,17	0,21	0,15	0,15	0,21	0,16
8	0,27	0,36	0,51	0,30	0,36	0,49
9	0,05	0,10	0,09	0,08	0,09	0,12

TABLE 14 – La valeur des paramètres en GUADELOUPE

	Hcrt	Indu	Agri	Spe	Btp	Rest
Degré d'homogénéité	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Élasticité de la demande au prix	1,60	1,05	1,15	0,5	0,63	0
Fraction du surcroît d'activité	0,4	0,6	0,5	0,5	0,4	0,5

TABLE 15 – Les parts du coût de chaque catégorie de main-d'œuvre en GUADELOUPE

Part du coût de	Secteur					
	Cat. MdO	Hcrt	Indu	Agri	Spe	Btp
1	0,17	0,11	0,12	0,16	0,07	0,04
2	0,11	0,08	0,05	0,09	0,07	0,05
3	0,11	0,08	0,04	0,09	0,07	0,06
4	0,08	0,07	0,03	0,07	0,07	0,05
5	0,07	0,06	0,03	0,06	0,07	0,05
6	0,03	0,04	0,03	0,03	0,04	0,03
7	0,15	0,18	0,14	0,15	0,19	0,15
8	0,23	0,30	0,48	0,29	0,33	0,46
9	0,04	0,08	0,08	0,07	0,08	0,11

TABLE 16 – La valeur des paramètres en MARTINIQUE

	Hcrt	Indu	Agri	Spe	Btp	Rest
Degré d'homogénéité	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Élasticité de la demande au prix	1,56	0,93	1,07	0,5	0,49	0
Fraction du surcroît d'activité	0,5	0,6	0,4	0,5	0,4	0,5

TABLE 17 – Les parts du coût de chaque catégorie de main-d'œuvre en MARTINIQUE

Part du coût de	Secteur					
	Cat. MdO	Hcrt	Indu	Agri	Spe	Btp
1	0,18	0,11	0,28	0,15	0,07	0,05
2	0,11	0,07	0,12	0,09	0,07	0,06
3	0,11	0,08	0,09	0,08	0,07	0,07
4	0,08	0,07	0,06	0,06	0,07	0,06
5	0,07	0,06	0,02	0,06	0,07	0,05
6	0,03	0,04	0,02	0,03	0,04	0,03
7	0,15	0,18	0,08	0,15	0,19	0,15
8	0,23	0,30	0,28	0,30	0,34	0,43
9	0,04	0,08	0,05	0,08	0,08	0,10

TABLE 18 – La valeur des paramètres à la RÉUNION

	Hcrt	Indu	Agri	Spe	Btp	Rest
Degré d'homogénéité	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Élasticité de la demande au prix	1,51	1,06	0,89	0,5	0,51	0
Fraction du surcroît d'activité	0,4	0,5	0,6	0,5	0,5	0,5

TABLE 19 – Les parts du coût de chaque catégorie de main-d'œuvre à la RÉUNION

Part du coût de	Secteur					
	Cat. MdO	Hcrt	Indu	Agri	Spe	Btp
1	0,22	0,10	0,15	0,18	0,10	0,07
2	0,14	0,07	0,06	0,11	0,09	0,09
3	0,14	0,07	0,05	0,10	0,09	0,10
4	0,10	0,07	0,03	0,08	0,09	0,08
5	0,05	0,06	0,03	0,05	0,06	0,04
6	0,02	0,04	0,03	0,03	0,04	0,03
7	0,11	0,18	0,13	0,13	0,17	0,13
8	0,18	0,31	0,44	0,26	0,30	0,38
9	0,03	0,09	0,08	0,07	0,07	0,09

D Les résultats des simulations pour chaque DOM

Les tableaux ci-après détaillent les résultats des simulations pour les quatre DOM.

D.1 Les résultats pour la GUADELOUPE

TABLE 20 – Impact sur l’emploi de la suppression pure et simple du dispositif ultramarin de baisse des cotisations sociales patronales en GUADELOUPE (en %)

Catégorie de main d’oeuvre	Secteur						Total
	Tour.	Ind.	Agr.	PE*	BTC**	RÉM***	
< 1,1×SMIC	-34 -34	-22 -20	-22 -20	-13 -10	-15 -12	-6	0 -18 -15
1,1×SMIC – 1,2×SMIC	-35 -35	-23 -21	-23 -20	-15 -11	-17 -13	-6	0 -17 -13
1,2×SMIC – 1,3×SMIC	-35 -35	-23 -21	-23 -20	-15 -11	-17 -13	-6	0 -17 -13
1,3×SMIC – 1,4 ×SMIC	-37 -37	-26 -24	-27 -24	-16 -12	-19 -15	-6	0 -18 -14
1,4×SMIC – 1,5×SMIC	-40 -40	-29 -27	-32 -29	-17 -14	-21 -17	-6	0 -18 -15
1,5×SMIC – 1,6×SMIC	-41 -41	-29 -27	-32 -30	-18 -14	-21 -17	-6	0 -18 -14
1,6×SMIC – 2,0×SMIC	-39 -39	-28 -26	-32 -29	-17 -14	-20 -16	-6	0 -18 -14
2,0×SMIC – 5,0×SMIC	-29 -29	-18 -15	-20 -17	-9 -6	-10 -6	-6	0 -11 -6
> 5,0×SMIC	-27 -27	-14 -12	-13 -10	-6 -2	-7 -3	-6	0 -8 -4
Total	-35 -35	-24 -22	-24 -21	-14 -11	-16 -13	-6	0 -16 -12

Source : DADS et calcul des auteurs.

* Petites Entreprises ; ** Bâtiment, transports et communications ; *** Reste de l’économie marchande.

Le premier chiffre intègre les emplois induits.

Coût par emploi (y c. emplois induits) 22 K € par an

Coût par emploi (non c. emplois induits) 29 K € par an

TABLE 21 – Impact sur l’emploi du remplacement du dispositif ultramarin de baisse des cotisations sociales patronales par le dispositif métropolitain en GUADELOUPE (en %)

Catégorie de main d’oeuvre	Secteur						Total
	Tour.	Ind.	Agr.	PE*	BTC**	RÉM***	
< 1,1×SMIC	-11 -11	-7 -6	-11 -9	0 3	-3 -0	-4	0 -5 -3
1,1×SMIC – 1,2×SMIC	-21 -21	-14 -12	-17 -15	-9 -6	-8 -6	-4	0 -10 -8
1,2×SMIC – 1,3×SMIC	-28 -28	-19 -18	-21 -19	-14 -12	-13 -11	-4	0 -14 -11
1,3×SMIC – 1,4 ×SMIC	-31 -31	-23 -21	-23 -21	-16 -14	-16 -13	-4	0 -16 -13
1,4×SMIC – 1,5×SMIC	-34 -34	-25 -24	-26 -24	-17 -14	-18 -15	-4	0 -16 -13
1,5×SMIC – 1,6×SMIC	-34 -34	-26 -24	-28 -26	-17 -15	-20 -17	-4	0 -16 -13
1,6×SMIC – 2,0×SMIC	-29 -29	-23 -22	-27 -25	-15 -13	-18 -16	-4	0 -15 -12
2,0×SMIC – 5,0×SMIC	-18 -18	-12 -10	-14 -12	-5 -3	-7 -4	-4	0 -7 -4
> 5,0×SMIC	-15 -15	-8 -6	-6 -4	-2 1	-3 -0	-4	0 -5 -2
Total	-22 -22	-16 -15	-17 -15	-9 -6	-12 -9	-4	0 -11 -8

Source : DADS et calcul des auteurs.

* Petites Entreprises ; ** Bâtiment, transports et communications ; *** Reste de l’économie marchande.

Le premier chiffre intègre les emplois induits.

TABLE 22 – Impact sur l’emploi de l’unification du plafond à 1,4×SMIC et de l’introduction d’une dégressivité s’annulant à 3,8×SMIC dans le dispositif ultramarin de baisse des cotisations sociales patronales en GUADELOUPE (en %)

Catégorie de main d’oeuvre	Secteur						Total	
	Tour.	Ind.	Agr.	PE*	BTC**	RÉM***		
< 1,1×SMIC	-5 -5	-4 -3	-5 -5	-2 -1	-2 -2	-1 0	-3	-2
1,1×SMIC – 1,2×SMIC	-4 -4	-3 -3	-5 -5	-2 -1	-2 -2	-1 0	-2	-2
1,2×SMIC – 1,3×SMIC	-4 -4	-3 -3	-5 -5	-2 -1	-2 -2	-1 0	-2	-2
1,3×SMIC – 1,4 ×SMIC	-3 -3	-2 -1	-3 -3	1 1	0 1	-1 0	-1	-0
1,4×SMIC – 1,5×SMIC	-3 -3	-1 -0	-1 -1	2 3	2 3	-1 0	0	1
1,5×SMIC – 1,6×SMIC	-4 -4	-1 -1	-1 -1	2 2	2 3	-1 0	-0	0
1,6×SMIC – 2,0×SMIC	-4 -4	-2 -1	-1 -1	1 1	1 1	-1 0	-1	-0
2,0×SMIC – 5,0×SMIC	-7 -7	-7 -7	-8 -7	-5 -4	-6 -5	-1 0	-4	-3
> 5,0×SMIC	-3 -3	-2 -2	-3 -2	-1 -0	-1 -1	-1 0	-1	-1
Total	-5 -5	-3 -3	-5 -5	-1 -1	-2 -1	-1 0	-2,1	-1,5

Source : DADS et calcul des auteurs.

* Petites Entreprises ; ** Bâtiment, transports et communications ; *** Reste de l’économie marchande.

Le premier chiffre intègre les emplois induits.

TABLE 23 – Impact sur l’emploi des dispositions prévues par le PLF 2009 en matière d’exonérations de cotisations sociales patronales en GUADELOUPE (en %)

Catégorie de main d’oeuvre	Secteur						Total	
	Tour.	Ind.	Agr.	PE*	BTC**	RÉM***		
< 1,1×SMIC	-2 -2	-3 -3	-4 -3	-2 -1	-2 -1	-1 0	-2	-2
1,1×SMIC – 1,2×SMIC	-2 -2	-3 -3	-3 -3	-2 -1	-2 -1	-1 0	-2	-1
1,2×SMIC – 1,3×SMIC	-2 -2	-3 -3	-3 -3	-2 -1	-2 -1	-1 0	-2	-1
1,3×SMIC – 1,4 ×SMIC	-2 -2	-1 -1	-2 -2	1 1	0 1	-1 0	-0	-0
1,4×SMIC – 1,5×SMIC	-1 -1	-0 -0	-1 -0	3 3	3 3	-1 0	1	1
1,5×SMIC – 1,6×SMIC	1 1	-0 0	0 0	2 3	3 3	-1 0	1	1
1,6×SMIC – 2,0×SMIC	1 1	-1 -1	-0 0	1 2	1 2	-1 0	0	1
2,0×SMIC – 5,0×SMIC	-5 -5	-7 -6	-6 -6	-4 -4	-5 -4	-1 0	-3	-3
> 5,0×SMIC	-3 -3	-2 -2	-2 -2	-1 -0	-1 -0	-1 0	-1	-1
Total	-2 -2	-3 -3	-3 -3	-1 -1	-1 -1	-1 0	-1,4	-1,0

Source : DADS et calcul des auteurs.

* Petites Entreprises ; ** Bâtiment, transports et communications ; *** Reste de l’économie marchande.

Le premier chiffre intègre les emplois induits.

D.2 Les résultats pour la GUYANE

TABLE 24 – Impact sur l’emploi de la suppression pure et simple du dispositif ultramarin de baisse des cotisations sociales patronales en GUYANE (en %)

Catégorie de main d’oeuvre	Secteur						Total
	Tour.	Ind.	Agr.	PE*	BTC**	RÉM***	
< 1,1×SMIC	-33 -33	-19 -17	-24 -21	-13 -10	-15 -10	-6 0	-17 -14
1,1×SMIC – 1,2×SMIC	-33 -33	-20 -18	-24 -22	-14 -11	-16 -12	-6 0	-16 -13
1,2×SMIC – 1,3×SMIC	-33 -33	-20 -18	-24 -22	-14 -11	-16 -12	-6 0	-16 -12
1,3×SMIC – 1,4 ×SMIC	-36 -36	-24 -22	-29 -26	-16 -13	-19 -15	-6 0	-18 -14
1,4×SMIC – 1,5×SMIC	-40 -40	-27 -26	-33 -31	-17 -14	-21 -17	-6 0	-19 -15
1,5×SMIC – 1,6×SMIC	-40 -40	-27 -26	-35 -32	-18 -14	-21 -17	-6 0	-19 -15
1,6×SMIC – 2,0×SMIC	-38 -38	-26 -24	-34 -32	-18 -14	-20 -16	-6 0	-18 -14
2,0×SMIC – 5,0×SMIC	-27 -27	-13 -12	-20 -18	-9 -6	-9 -5	-6 0	-10 -6
> 5,0×SMIC	-25 -25	-9 -7	-13 -10	-6 -2	-5 -1	-6 0	-7 -3
Total	-34 -34	-21 -19	-25 -23	-14 -10	-16 -12	-6 0	-15 -12

Source : DADS et calcul des auteurs.

* Petites Entreprises ; ** Bâtiment, transports et communications ; *** Reste de l’économie marchande.

Le premier chiffre intègre les emplois induits.

Coût par emploi (y c. emplois induits) 23 K € par an

Coût par emploi (non c. emplois induits) 31 K € par an

TABLE 25 – Impact sur l’emploi du remplacement du dispositif ultramarin de baisse des cotisations sociales patronales par le dispositif métropolitain en GUYANE (en %)

Catégorie de main d’oeuvre	Secteur						Total
	Tour.	Ind.	Agr.	PE*	BTC**	RÉM***	
< 1,1×SMIC	-13 -13	-9 -8	-14 -12	-0 2	-4 -1	-4 0	-6 -4
1,1×SMIC – 1,2×SMIC	-21 -21	-12 -11	-19 -17	-9 -6	-8 -5	-4 0	-10 -8
1,2×SMIC – 1,3×SMIC	-27 -27	-16 -15	-21 -19	-14 -12	-13 -9	-4 0	-13 -11
1,3×SMIC – 1,4 ×SMIC	-30 -30	-19 -18	-24 -22	-16 -14	-15 -12	-4 0	-15 -12
1,4×SMIC – 1,5×SMIC	-33 -33	-23 -22	-28 -26	-17 -14	-18 -15	-4 0	-16 -13
1,5×SMIC – 1,6×SMIC	-34 -34	-25 -24	-30 -28	-18 -15	-20 -17	-4 0	-17 -14
1,6×SMIC – 2,0×SMIC	-30 -30	-24 -23	-30 -28	-16 -13	-19 -16	-4 0	-16 -13
2,0×SMIC – 5,0×SMIC	-17 -17	-10 -9	-16 -14	-6 -3	-7 -3	-4 0	-7 -4
> 5,0×SMIC	-15 -15	-5 -4	-8 -6	-2 1	-2 1	-4 0	-4 -1
Total	-23 -23	-16 -15	-20 -18	-9 -6	-12 -9	-4 0	-11 -8

Source : DADS et calcul des auteurs.

* Petites Entreprises ; ** Bâtiment, transports et communications ; *** Reste de l’économie marchande.

Le premier chiffre intègre les emplois induits.

TABLE 26 – Impact sur l’emploi de l’unification du plafond à 1,4×SMIC et de l’introduction d’une dégressivité s’annulant à 3,8×SMIC dans le dispositif ultramarin de baisse des cotisations sociales patronales en GUYANE (en %)

Catégorie de main d’oeuvre	Secteur								Total
	Tour.	Ind.	Agr.	PE*	BTC**	RÉM***			
< 1,1×SMIC	-5 -5	-4 -4	-6 -6	-2 -1	-3 -2	-1 0	-3	-3	
1,1×SMIC – 1,2×SMIC	-5 -5	-3 -3	-6 -6	-2 -1	-3 -2	-1 0	-3	-2	
1,2×SMIC – 1,3×SMIC	-5 -5	-3 -3	-6 -6	-2 -1	-3 -2	-1 0	-3	-2	
1,3×SMIC – 1,4 ×SMIC	-3 -3	-2 -1	-4 -3	0 1	-0 1	-1 0	-1	-0	
1,4×SMIC – 1,5×SMIC	-3 -3	-0 -0	-2 -2	2 3	2 3	-1 0	0	1	
1,5×SMIC – 1,6×SMIC	-4 -4	-0 -0	-2 -1	2 3	2 3	-1 0	-0	1	
1,6×SMIC – 2,0×SMIC	-5 -5	-1 -1	-2 -2	1 1	1 2	-1 0	-1	-0	
2,0×SMIC – 5,0×SMIC	-8 -8	-8 -7	-9 -8	-5 -4	-7 -6	-1 0	-4	-4	
> 5,0×SMIC	-4 -4	-2 -2	-4 -3	-1 -0	-2 -1	-1 0	-2	-1	
Total	-5 -5	-3 -3	-6 -6	-2 -1	-2 -1	-1 0	-2,4	-1,7	

Source : DADS et calcul des auteurs.

* Petites Entreprises ; ** Bâtiment, transports et communications ; *** Reste de l’économie marchande.

Le premier chiffre intègre les emplois induits.

TABLE 27 – Impact sur l’emploi des dispositions prévues par le PLF 2009 en matière d’exonérations de cotisations sociales patronales en GUYANE (en %)

Catégorie de main d’oeuvre	Secteur								Total
	Tour.	Ind.	Agr.	PE*	BTC**	RÉM***			
< 1,1×SMIC	-2 -2	-3 -3	-4 -3	-2 -1	-2 -1	-1 0	-2	-2	
1,1×SMIC – 1,2×SMIC	-2 -2	-3 -3	-3 -3	-2 -1	-2 -1	-1 0	-2	-1	
1,2×SMIC – 1,3×SMIC	-2 -2	-3 -3	-3 -3	-2 -1	-2 -1	-1 0	-2	-1	
1,3×SMIC – 1,4 ×SMIC	-2 -2	-1 -1	-2 -2	1 1	0 1	-1 0	-0	-0	
1,4×SMIC – 1,5×SMIC	-1 -1	-0 -0	-1 -0	3 3	3 3	-1 0	1	1	
1,5×SMIC – 1,6×SMIC	1 1	-0 0	0 0	2 3	3 3	-1 0	1	1	
1,6×SMIC – 2,0×SMIC	1 1	-1 -1	-0 0	1 2	1 2	-1 0	0	1	
2,0×SMIC – 5,0×SMIC	-5 -5	-7 -6	-6 -6	-4 -4	-5 -4	-1 0	-3	-3	
> 5,0×SMIC	-3 -3	-2 -2	-2 -2	-1 -0	-1 -0	-1 0	-1	-1	
Total	-2 -2	-3 -3	-3 -3	-1 -1	-1 -1	-1 0	-1,4	-1,0	

Source : DADS et calcul des auteurs.

* Petites Entreprises ; ** Bâtiment, transports et communications ; *** Reste de l’économie marchande.

Le premier chiffre intègre les emplois induits.

D.3 Les résultats pour la MARTINIQUE

TABLE 28 – Impact sur l’emploi de la suppression pure et simple du dispositif ultramarin de baisse des cotisations sociales patronales en MARTINIQUE (en %)

Catégorie de main d’oeuvre	Secteur						Total
	Tour.	Ind.	Agr.	PE*	BTC**	RÉM***	
< 1,1×SMIC	-34 -34	-20 -18	-25 -23	-13 -10	-13 -9	-6 0	-18 -15
1,1×SMIC – 1,2×SMIC	-35 -35	-21 -19	-25 -23	-15 -11	-14 -10	-6 0	-17 -13
1,2×SMIC – 1,3×SMIC	-35 -35	-21 -19	-25 -23	-15 -11	-14 -10	-6 0	-16 -12
1,3×SMIC – 1,4 ×SMIC	-37 -37	-24 -22	-28 -26	-16 -13	-17 -13	-6 0	-17 -13
1,4×SMIC – 1,5×SMIC	-40 -40	-27 -25	-30 -27	-18 -14	-19 -15	-6 0	-18 -14
1,5×SMIC – 1,6×SMIC	-40 -40	-26 -24	-30 -28	-18 -14	-19 -15	-6 0	-17 -14
1,6×SMIC – 2,0×SMIC	-38 -38	-25 -23	-30 -28	-18 -14	-18 -14	-6 0	-17 -13
2,0×SMIC – 5,0×SMIC	-29 -29	-15 -13	-23 -21	-9 -6	-8 -4	-6 0	-10 -6
> 5,0×SMIC	-27 -27	-11 -9	-19 -17	-6 -2	-4 -0	-6 0	-8 -4
Total	-35 -35	-21 -19	-25 -23	-14 -10	-14 -10	-6 0	-16 -12

Source : DADS et calcul des auteurs.

* Petites Entreprises ; ** Bâtiment, transports et communications ; *** Reste de l’économie marchande.

Le premier chiffre intègre les emplois induits.

Coût par emploi (y c. emplois induits) 22 K € par an

Coût par emploi (non c. emplois induits) 29 K € par an

TABLE 29 – Impact sur l’emploi du remplacement du dispositif ultramarin de baisse des cotisations sociales patronales par le dispositif métropolitain en MARTINIQUE (en %)

Catégorie de main d’oeuvre	Secteur						Total
	Tour.	Ind.	Agr.	PE*	BTC**	RÉM***	
< 1,1×SMIC	-11 -11	-6 -4	-4 -2	-0 2	-1 1	-4 0	-4 -2
1,1×SMIC – 1,2×SMIC	-21 -21	-12 -10	-18 -17	-8 -6	-7 -4	-4 0	-10 -8
1,2×SMIC – 1,3×SMIC	-28 -28	-17 -16	-25 -23	-14 -12	-11 -9	-4 0	-13 -11
1,3×SMIC – 1,4 ×SMIC	-31 -31	-21 -19	-27 -26	-16 -14	-14 -12	-4 0	-15 -12
1,4×SMIC – 1,5×SMIC	-33 -33	-23 -22	-26 -25	-17 -14	-16 -14	-4 0	-15 -13
1,5×SMIC – 1,6×SMIC	-33 -33	-24 -23	-24 -23	-17 -15	-18 -15	-4 0	-15 -13
1,6×SMIC – 2,0×SMIC	-29 -29	-22 -20	-21 -19	-15 -13	-16 -14	-4 0	-14 -11
2,0×SMIC – 5,0×SMIC	-17 -17	-10 -9	-12 -10	-5 -3	-5 -2	-4 0	-6 -3
> 5,0×SMIC	-15 -15	-6 -4	-8 -6	-1 1	-1 2	-4 0	-4 -1
Total	-22 -22	-15 -13	-13 -12	-9 -6	-10 -7	-4 0	-10 -7

Source : DADS et calcul des auteurs.

* Petites Entreprises ; ** Bâtiment, transports et communications ; *** Reste de l’économie marchande.

Le premier chiffre intègre les emplois induits.

TABLE 30 – Impact sur l’emploi de l’unification du plafond à 1,4×SMIC et de l’introduction d’une dégressivité s’annulant à 3,8×SMIC dans le dispositif ultramarin de baisse des cotisations sociales patronales en MARTINIQUE (en %)

Catégorie de main d’oeuvre	Secteur						Total	
	Tour.	Ind.	Agr.	PE*	BTC**	RÉM***		
< 1,1×SMIC	-5 -5	-3 -3	-3 -3	-2 -1	-2 -2	-1 0	-3	-2
1,1×SMIC – 1,2×SMIC	-4 -4	-3 -3	-3 -3	-2 -1	-2 -2	-1 0	-2	-2
1,2×SMIC – 1,3×SMIC	-4 -4	-3 -3	-3 -3	-2 -1	-2 -2	-1 0	-2	-2
1,3×SMIC – 1,4 ×SMIC	-3 -3	-1 -1	-2 -1	1 1	0 1	-1 0	-1	-0
1,4×SMIC – 1,5×SMIC	-3 -3	-0 -0	-1 -1	3 3	3 3	-1 0	0	1
1,5×SMIC – 1,6×SMIC	-4 -4	-0 -0	-1 -1	2 3	2 3	-1 0	0	1
1,6×SMIC – 2,0×SMIC	-4 -4	-1 -1	-1 -1	1 1	1 2	-1 0	-1	0
2,0×SMIC – 5,0×SMIC	-7 -7	-7 -6	-5 -4	-5 -4	-6 -5	-1 0	-3	-3
> 5,0×SMIC	-3 -3	-2 -1	-2 -1	-1 -0	-1 -0	-1 0	-1	-0
Total	-4 -4	-3 -3	-3 -3	-1 -1	-1 -1	-1 0	-1,8	-1,3

Source : DADS et calcul des auteurs.

* Petites Entreprises ; ** Bâtiment, transports et communications ; *** Reste de l’économie marchande.

Le premier chiffre intègre les emplois induits.

TABLE 31 – Impact sur l’emploi des dispositions prévues par le PLF 2009 en matière d’exonérations de cotisations sociales patronales en MARTINIQUE (en %)

Catégorie de main d’oeuvre	Secteur						Total	
	Tour.	Ind.	Agr.	PE*	BTC**	RÉM***		
< 1,1×SMIC	-2 -2	-3 -3	-4 -3	-2 -1	-2 -1	-1 0	-2	-2
1,1×SMIC – 1,2×SMIC	-2 -2	-3 -3	-3 -3	-2 -1	-2 -1	-1 0	-2	-1
1,2×SMIC – 1,3×SMIC	-2 -2	-3 -3	-3 -3	-2 -1	-2 -1	-1 0	-2	-1
1,3×SMIC – 1,4 ×SMIC	-2 -2	-1 -1	-2 -2	1 1	0 1	-1 0	-0	-0
1,4×SMIC – 1,5×SMIC	-1 -1	-0 -0	-1 -0	3 3	3 3	-1 0	1	1
1,5×SMIC – 1,6×SMIC	1 1	-0 0	0 0	2 3	3 3	-1 0	1	1
1,6×SMIC – 2,0×SMIC	1 1	-1 -1	-0 0	1 2	1 2	-1 0	0	1
2,0×SMIC – 5,0×SMIC	-5 -5	-7 -6	-6 -6	-4 -4	-5 -4	-1 0	-3	-3
> 5,0×SMIC	-3 -3	-2 -2	-2 -2	-1 -0	-1 -0	-1 0	-1	-1
Total	-2 -2	-3 -3	-3 -3	-1 -1	-1 -1	-1 0	-1,4	-1,0

Source : DADS et calcul des auteurs.

* Petites Entreprises ; ** Bâtiment, transports et communications ; *** Reste de l’économie marchande.

Le premier chiffre intègre les emplois induits.

D.4 Les résultats pour la RÉUNION

TABLE 32 – Impact sur l'emploi de la suppression pure et simple du dispositif ultramarin de baisse des cotisations sociales patronales à la RÉUNION (en %)

Catégorie de main d'oeuvre	Secteur						Total
	Tour.	Ind.	Agr.	PE*	BTC**	RÉM***	
< 1,1×SMIC	-35 -35	-21 -20	-19 -16	-13 -10	-14 -10	-5 0	-15 -12
1,1×SMIC – 1,2×SMIC	-35 -35	-22 -21	-19 -16	-14 -11	-15 -11	-5 0	-14 -10
1,2×SMIC – 1,3×SMIC	-35 -35	-22 -21	-19 -16	-14 -11	-15 -11	-5 0	-14 -10
1,3×SMIC – 1,4 ×SMIC	-37 -37	-25 -24	-23 -20	-15 -12	-17 -13	-5 0	-15 -11
1,4×SMIC – 1,5×SMIC	-39 -39	-28 -27	-27 -24	-16 -13	-18 -14	-5 0	-17 -13
1,5×SMIC – 1,6×SMIC	-40 -40	-28 -27	-28 -25	-17 -14	-18 -14	-5 0	-17 -13
1,6×SMIC – 2,0×SMIC	-38 -38	-27 -26	-28 -25	-16 -14	-18 -14	-5 0	-16 -13
2,0×SMIC – 5,0×SMIC	-31 -31	-16 -15	-16 -13	-9 -6	-9 -5	-5 0	-10 -6
> 5,0×SMIC	-30 -30	-12 -11	-9 -6	-6 -4	-6 -2	-5 0	-8 -4
Total	-36 -36	-22 -21	-20 -17	-14 -11	-15 -11	-5 0	-14 -10

Source : DADS et calcul des auteurs.

* Petites Entreprises ; ** Bâtiment, transports et communications ; *** Reste de l'économie marchande.

Le premier chiffre intègre les emplois induits.

Coût par emploi (y c. emplois induits) 23 K € par an

Coût par emploi (non c. emplois induits) 32 K € par an

TABLE 33 – Impact sur l'emploi du remplacement du dispositif ultramarin de baisse des cotisations sociales patronales par le dispositif métropolitain à la RÉUNION (en %)

Catégorie de main d'oeuvre	Secteur						Total
	Tour.	Ind.	Agr.	PE*	BTC**	RÉM***	
< 1,1×SMIC	-7 -7	-7 -6	-7 -5	2 4	0 3	-4 0	-3 -1
1,1×SMIC – 1,2×SMIC	-20 -20	-13 -12	-14 -12	-8 -7	-7 -4	-4 0	-8 -6
1,2×SMIC – 1,3×SMIC	-28 -28	-18 -17	-18 -16	-15 -13	-13 -10	-4 0	-11 -9
1,3×SMIC – 1,4 ×SMIC	-32 -32	-22 -21	-21 -19	-17 -15	-16 -13	-4 0	-13 -11
1,4×SMIC – 1,5×SMIC	-33 -33	-24 -24	-23 -21	-17 -15	-17 -14	-4 0	-15 -12
1,5×SMIC – 1,6×SMIC	-32 -32	-25 -25	-24 -22	-17 -15	-18 -15	-4 0	-15 -13
1,6×SMIC – 2,0×SMIC	-26 -26	-23 -22	-23 -21	-14 -12	-16 -13	-4 0	-13 -11
2,0×SMIC – 5,0×SMIC	-17 -17	-11 -10	-10 -8	-5 -3	-6 -3	-4 0	-6 -3
> 5,0×SMIC	-15 -15	-7 -6	-4 -2	-2 0	-2 1	-4 0	-4 -1
Total	-20 -20	-16 -15	-13 -11	-8 -6	-10 -7	-4 0	-9 -7

Source : DADS et calcul des auteurs.

* Petites Entreprises ; ** Bâtiment, transports et communications ; *** Reste de l'économie marchande.

Le premier chiffre intègre les emplois induits.

TABLE 34 – Impact sur l’emploi de l’unification du plafond à 1,4×SMIC et de l’introduction d’une dégressivité s’annulant à 3,8×SMIC dans le dispositif ultramarin de baisse des cotisations sociales patronales à la RÉUNION (en %)

Catégorie de main d’oeuvre	Secteur						Total	
	Tour.	Ind.	Agr.	PE*	BTC**	RÉM***		
< 1,1×SMIC	-3 -3	-3 -3	-4 -4	-2 -1	-2 -1	-1 0	-2	-2
1,1×SMIC – 1,2×SMIC	-3 -3	-3 -3	-4 -3	-2 -1	-2 -1	-1 0	-2	-1
1,2×SMIC – 1,3×SMIC	-3 -3	-3 -3	-4 -3	-2 -1	-2 -1	-1 0	-2	-1
1,3×SMIC – 1,4 ×SMIC	-2 -2	-2 -2	-2 -1	1 1	1 1	-1 0	-0	0
1,4×SMIC – 1,5×SMIC	-3 -3	-1 -0	-0 0	2 3	3 3	-1 0	1	1
1,5×SMIC – 1,6×SMIC	-4 -4	-1 -1	0 0	2 2	2 2	-1 0	0	1
1,6×SMIC – 2,0×SMIC	-4 -4	-2 -1	-0 0	1 1	1 1	-1 0	-0	0
2,0×SMIC – 5,0×SMIC	-6 -6	-7 -7	-6 -6	-4 -4	-5 -5	-1 0	-3	-3
> 5,0×SMIC	-2 -2	-2 -2	-2 -1	-0 -0	-1 -0	-1 0	-1	-0
Total	-3 -3	-3 -3	-4 -3	-1 -1	-1 -1	-1 0	-1,6	-1,1

Source : DADS et calcul des auteurs.

* Petites Entreprises ; ** Bâtiment, transports et communications ; *** Reste de l’économie marchande.

Le premier chiffre intègre les emplois induits.

TABLE 35 – Impact sur l’emploi des dispositions prévues par le PLF 2009 en matière d’exonérations de cotisations sociales patronales à la RÉUNION (en %)

Catégorie de main d’oeuvre	Secteur						Total	
	Tour.	Ind.	Agr.	PE*	BTC**	RÉM***		
< 1,1×SMIC	-2 -2	-3 -3	-4 -3	-2 -1	-2 -1	-1 0	-2	-2
1,1×SMIC – 1,2×SMIC	-2 -2	-3 -3	-3 -3	-2 -1	-2 -1	-1 0	-2	-1
1,2×SMIC – 1,3×SMIC	-2 -2	-3 -3	-3 -3	-2 -1	-2 -1	-1 0	-2	-1
1,3×SMIC – 1,4 ×SMIC	-2 -2	-1 -1	-2 -2	1 1	0 1	-1 0	-0	-0
1,4×SMIC – 1,5×SMIC	-1 -1	-0 -0	-1 -0	3 3	3 3	-1 0	1	1
1,5×SMIC – 1,6×SMIC	1 1	-0 0	0 0	2 3	3 3	-1 0	1	1
1,6×SMIC – 2,0×SMIC	1 1	-1 -1	-0 0	1 2	1 2	-1 0	0	1
2,0×SMIC – 5,0×SMIC	-5 -5	-7 -6	-6 -6	-4 -4	-5 -4	-1 0	-3	-3
> 5,0×SMIC	-3 -3	-2 -2	-2 -2	-1 -0	-1 -0	-1 0	-1	-1
Total	-2 -2	-3 -3	-3 -3	-1 -1	-1 -1	-1 0	-1,4	-1,0

Source : DADS et calcul des auteurs.

* Petites Entreprises ; ** Bâtiment, transports et communications ; *** Reste de l’économie marchande.

Le premier chiffre intègre les emplois induits.

DERNIERS NUMEROS PARUS :
(Téléchargeables à partir du site <http://www.cee-recherche.fr>)

N° 53 *Formes d'organisation du travail et relations de travail*

MATTHIEU BUNEL, JEAN-LOUIS DAYAN, GUILLAUME DESAGE, CORINNE PERRAUDIN, ANTOINE VALEYRE
décembre 2008

N° 52 *Les déterminants de la gestion de l'emploi au delà des frontières de l'entreprise*

CORINNE PERRAUDIN, HELOÏSE PETIT, NADINE THEVENOT, ANTOINE REBERIOUX, JULIE VALENTIN
décembre 2008

N° 51 *Activités, expérience et santé à l'épreuve des évolutions du travail : recherches dans quatre secteurs professionnels. Actes du séminaire Ages et Travail (mai 2007)*

CREAPT-CEE
novembre 2008

N° 50 *Les Adultes relais, six ans après le lancement du dispositif (2000-2005)*

CECILE BARON, BAPTISTE BROSSARD, PATRICK NIVOLLE, NICOLAS SCHMIDT
octobre 2008

N° 49 *Entre grèves et conflits : les luttes quotidiennes au travail*

SOPHIE BEROUD, JEAN-MICHEL DENIS, GUILLAUME DESAGE, BAPTISTE GIRAUD, JEROME PELISSE
juin 2008

N° 48 *À propos du « travail soutenable ». Les apports du séminaire interdisciplinaire « Emploi soutenable, carrières individuelles et protection sociale »*

MICHEL GOLLAC, SANDRINE GUYOT, SERGE VOLKOFF
juin 2008

N° 47 *Aléas de carrière, inégalités et retraite*

NAJAT EL MEKKAOUI DE FREITAS, CINDY DUC, KARINE BRIARD, BERANGERE LEGENDRE, SABINE MAGE
juin 2008

N° 46 *Les politiques des entreprises en matière de certification et l'utilisation de la validation des acquis de l'expérience*

MARIE-CHRISTINE BUREAU, SOLVEIG GRIMAUT, YVES LOCHARD, MARIE-CHRISTINE COMBES,
NATHALIE QUINTERO, CAROLE TUCHSZIRER
mai 2008

N° 45 *A Taxonomy of European Labour Markets Using Quality Indicators*

LUCIE DAVOINE, CHRISTINE ERHEL, MATHILDE GUERGOAT-LARIVIERE
mai 2008

N° 44 *Le faux consensus sur l'emploi des seniors*

GUILLAUME HUYEZ-LEVRAT
mai 2008

N° 43 *Définition des zones témoin pour l'expérimentation du revenu de Solidarité active (rSa)*

ANTOINE GOJARD, YANNICK L'HORTY
avril 2008